



**Procès – Verbal
du Conseil d'Administration du Cnous
du 27 février 2017**

Présents :

M. Emmanuel GIANNESINI, M. Christophe CASTELL, M. Nicolas FOUTRIER, Mme Annick WAGNER, M. Nicolas HENGY, M. Colas DURRLEMAN, M. Emmanuel BOUARD, M. Emmanuel ROUX, M. Ivan DEMENTHON, M. Thibaud MOREAU, M. Alexis HER, Mme Meryl SROCYNSKI, M. Thomas KLAEYLE, Mme Manon MUHAR, M. Stéphane MANANT, Mme Marie-Thérèse MARSEILLE, M. Huseyin OZDEMIR, Mme Chantal PICHOT, M. Pierre RICHTER, Mme Virginie CATHERINE

Invités présents :

Mme Marie MESSAGE, M. Eric PREISS, Mme Françoise GUILLARME, M. Didier ROUX, Mme Carole BRIEZ, M. Olivier BARDON, M. Jean-François BOSLE, M. Arnaud BRUANT, M. Dominique FRANCON, Mme Florence ALARY, M. Quentin GUILLEMAIN, M. Florian PRUSSAK, Mme Pascale KOLLER, M. Nicolas FOUTRIER, M. Michel AFFRE.

Monsieur Emmanuel GIANNESINI ouvre sa séance.

Monsieur GIANNESINI souhaite la bienvenue aux administrateurs du CA, dans les locaux du CNOUS. Il souligne que ces locaux sont connus car il s'agit du deuxième conseil d'administration dans ce nouvel établissement qui, plus qu'un symbole, est un véritable lieu de gouvernance.

Il se réjouit d'accueillir de nouveaux membres issus des élections étudiantes au conseil d'administration du CNOUS du 31 janvier 2017 et des changements au sein des représentants des différentes administrations de tutelle.

Le CA s'en retrouve assez profondément renouvelé. Monsieur GIANNESINI salue l'arrivée des nouveaux membres du CA :

- Madame Anne-Hélène BOUILLON, sous-directrice du budget de la MIREs- DAF, titulaire ;
- Monsieur Nicolas FOUTRIER, chef du bureau de la MIREs – DAF, suppléant ;
- Madame Justine VITTE, chargée d'analyses budgétaires au sein du bureau 3 MIREs à la direction du budget, suppléante.

Parmi les élus étudiants, le renouvellement est complet.

Les membres titulaires sont :

- | | |
|------------------------|-------------------------------|
| • M. Alexis HER, | • M. Stéphane MANANT, |
| • Mme Meryl SROCYNSKI, | • M. Ivan DEMENTHON, |
| • M. Thomas KLAEYLE, | • Mme Elisabeth ABANDA AYISSI |
| • Mme Manon MUHAR, | • M. Thibaud MOREAU. |



Leurs suppléants sont respectivement :

- Mme Solenn LE FLOCH,
- M. Gwendal LE GUILLOU,
- Mme Virgine DEBERNARD,
- M. Théo LABAT,
- Mme Céline DELAS,
- Mme Juliette CHAPELIER,
- M. Annaël LOMBE,
- Mme Samantha POTHIN.

Monsieur GIANNESINI félicite les nouveaux élus étudiants et espère qu'ils prendront toute leur part dans la gouvernance du CNOUS. Il insiste sur le fait que siéger au sein du CA prépare à un certain nombre de prise de responsabilités et ajoute que ces fonctions sont l'antichambre de ce qu'est la gestion publique, de la gestion des établissements, et de la gouvernance stratégique de ce réseau.

Monsieur GIANNESINI souhaite également la bienvenue aux nouveaux représentants du personnel :

- Madame Chantal PICHOT, titulaire ;
- Madame Nacira HARCHOUCHE suppléante ;
- Mme Marie-Thérèse MARSEILLE, suppléante.

Parmi les représentants de la CPU et des représentants des établissements d'enseignement supérieur :

- Monsieur Gilles ROUSSEL, nouveau président de la CPU, et membre titulaire du conseil d'administration ;
- Madame Brigitte PRADIN, directrice de l'institut universitaire Champollion, suppléante.

Enfin, pour les personnalités qualifiées désignées sur proposition des organisations étudiantes sont présents :

- Monsieur Julien MILLION, vice-président de la LMDE, titulaire ;
- Madame Clara DOLY-TACCONI, présidente du CIRCES, et directrice de cabinet du président de l'université de Cergy Pontoise, titulaire.

Siègent également, à titre consultatifs, deux directeurs généraux de CROUS, désignés par le président :

- Madame Virginie CATHERINE, directrice Générale du Crous de Caen Normandie
- Monsieur Pierre RICHTER, directeur général du Crous d'Aix-Marseille- Avignon.

Ils sont suppléés respectivement par Madame Mariannig HALL, directrice générale du Crous de Poitiers et par Monsieur Denis LAMBERT, directeur général du Crous de Paris.

Monsieur GIANNESINI fait état des procurations :

- Monsieur Mathieu HANOTIN, qui représente l'Assemblée Nationale, a donné pouvoir à Monsieur GIANNESINI ;
- Madame Françoise LABORDE, qui représente le Sénat a donné pouvoir à Monsieur Nicolas FOUTRIER ;
- Madame Marianne DE BRUNHOFF, qui représente la DREIC du MENESR, qui a donné pouvoir à Monsieur Nicolas FOUTRIER ;
- Monsieur Benoît PROUVOST, du ministère de la culture qui a donné pouvoir à Monsieur Christophe CASTELL ;
- Monsieur François Xavier BELLAMY qui représente l'association des maires de France, qui a donné pouvoir à Monsieur DURRLEMAN ;



- Monsieur Mathias BERNARD et Monsieur Gilles ROUSSEL qui représentent la CPU ont donné pouvoir à Monsieur Emmanuel ROUX ;
- Madame Elisabeth ABANDA AYISSI a donné pouvoir à Monsieur Ivan DEMENTHON.

Monsieur GIANNESINI indique que 25 voix sont actives avec une majorité à 13 voix.

En introduction, Monsieur GIANNESINI souhaite évoquer quelques points rapidement.

Tout d'abord, M GIANNESINI indique que l'examen d'une motion présentée par l'Union Nationale de la CGT CROUS sera l'occasion de revenir sur l'incendie survenu dans une des résidences à Grenoble.

M. GIANNESINI mentionne pour répondre aux attentes des nouveaux administrateurs qu'ils pourront délibérer sur la stratégie générale du réseau des œuvres, grâce à une année riche en formalisation des axes stratégiques des œuvres universitaire indépendamment des points plus ou moins ponctuels qui peuvent être soumis à l'ordre du jour.

Il rappelle que la directrice générale pour l'enseignement général et l'insertion professionnelle, Simone BONNAFOUS, avait déjà indiqué qu'un contrat de performance serait remis en chantier en 2017 entre les directions de tutelle et le CNOUS. Le CA peut donc s'attendre avant la fin de l'année à délibérer sur un projet de contrat finalisé.

Monsieur GIANNESINI souligne que ce sera l'occasion de faire un bilan à mi-parcours du projet 2020. Il proposera des évolutions stratégiques qui seront, pour les activités de service, globalement en continuité du projet 2020. Ces dernières resteront en effet fondées sur un effort soutenu de construction en matière de logement, de réhabilitation des résidences, de modernisation de la restauration.

Depuis quelques années, la restauration est un élément relativement fragile, et pour le réseau quelque chose d'impactant sur lequel il faut continuer à travailler. Cela sera évoqué au travers des textes constitutifs de la centrale d'achat qui représentent des éléments forts de cette réforme.

Monsieur GIANNESINI rappelle qu'en ce qui concerne les structures du réseau, quelques éléments importants sont à ajuster par rapport à la stratégie 2020. Le réseau a été confirmé dans ses fondamentaux au travers du décret du 29 juillet 2016 qui donne une existence juridique au réseau des œuvres, au-delà des 29 établissements publics qui le constituent, et a formalisé voire ajouté certaines dimensions au pilotage du CNOUS vis-à-vis de chacun des 28 CROUS de France.

Monsieur GIANNESINI insiste sur le fait qu'il faut tirer les conséquences de ce décret tandis que d'autres éléments feront partie du contrat de performance : deux fusions de CROUS sont en cours, et un certain nombre d'évolutions d'organisation sont à prévoir en lien avec les chantiers de mutualisation d'une part et la politique de site d'autre part.

Il rappelle que Le CNOUS n'est pas prescripteur des organigrammes de chacun des CROUS, mais que c'est une réflexion stratégique menée en commun, notamment à l'occasion du séminaire des cadres en début d'année. Un certain nombre d'idées a été évoqué et Monsieur GIANNESINI souhaite que l'organisation puisse s'adapter pour que le dialogue avec les établissements d'enseignement supérieur soit permanent et opérationnel.



L'idée est que les relations avec les établissements ne peuvent pas épouser le rythme de conventions-cadres, signées tous les quatre ans pour évoquer des sujets concrets tels que la vie étudiante, la pause méridienne, les horaires des cafétérias, la polyvalence des salles, et des sujets plus stratégiques tels que les services sociaux, la mise en commun d'un certain nombre de ressources, participation aux journées d'accueil, à l'accueil d'étudiants internationaux, etc.

Monsieur GIANNESINI souligne la nécessité de rendre ce dialogue plus permanent et que dans ce but, il s'agit de réfléchir à des évolutions des organigrammes-types.

Un autre sujet qui apparaîtra dans un contrat de performance, c'est l'hypothèse de fonctionnarisation des personnels ouvriers des CROUS.

Il rappelle à ce titre que la loi déontologie a donné une nouvelle rédaction à l'article du statut général de la fonction publique qui dispose que les établissements publics administratifs recrutent en principe des fonctionnaires, et qu'il ne peut être dérogé à cette règle qu'en vertu de la liste dérogatoire des EPA autorisées à déroger à la règle d'emploi des fonctionnaires.

Il souligne que des discussions sont engagées depuis la fin du mois de novembre avec l'ensemble des organisations représentant les personnels parmi les CROUS pour examiner les modalités de cette fonctionnarisation et des conditions dans lesquelles elle pourrait se faire.

Monsieur GIANNESINI insiste sur le fait que ce sujet est relativement sensible car porté par trois niveaux de décision : celui des organisations représentant les personnels, celui du CNOUS et celui de l'Etat. Il rappelle la nécessité d'un consensus entre ces trois niveaux de décision.

Le président passe à l'ordre du jour du CA.

Point 1 : L'approbation du procès-verbal du précédent CA

Monsieur GIANNESINI demande si les administrateurs ont des remarques sur ce procès-verbal. Il est demandé de bien y faire apparaître le départ d'un des administrateurs lors du précédent CA, ce départ expliquant le nombre de votes différant d'un point de l'ODJ à un autre.

M. GIANNESINI soumet ensuite le procès-verbal du CA du 24 novembre 2016 au vote.

Il est adopté à l'unanimité.

Point 2 : Installation des commissions du conseil d'administration.

Monsieur GIANNESINI rappelle que le décret statutaire prévoit deux types d'instances qui émanent du conseil d'administration, une section permanente qui se réunit systématiquement trois ou quatre jours avant l'échéance du conseil d'administration et des commissions thématiques.

Un projet de calendrier a déjà été établi et sera proposé à l'ensemble des membres.

Ces commissions thématiques peuvent concerner tout sujet, provenant de la présidence du CNOUS ou proposés par les administrateurs, soit sur des sujets existants, soit à titre prospectif, et rappelle que ces commissions doivent examiner des sujets relativement concrets à condition qu'ils aient une portée nationale.



Le président propose des commissions thématiques de composition libre avec une invitation qui sera adressée à tous les administrateurs.

Pour la section permanente, la composition est statutaire et est composée obligatoirement du président du CNOUS, d'un représentant étudiant de chaque organisation représentée au CA, d'un représentant du personnel, d'un représentant de la DGESIP du MENESR (Christophe CASTELL ou Simone BONNAFOUS) et d'un représentant de la DAF du MENESR (Mme BOUILLON ou M. FOUTRIER). Par rapport à cette composition, le règlement intérieur adopté pour la section permanente permet à Monsieur GIANNESINI d'inviter systématiquement un représentant de la deuxième organisation représentant les personnels au sein du conseil d'administration. L'usage veut que le membre permanent de la commission permanente soit le représentant syndical ayant obtenu le plus de voix parmi les personnels au sein du réseau – cet usage n'est pas directement écrit dans les statuts - et que la deuxième organisation représentant les personnels soit invitée à la commission permanente. Les participants participent de toute façon avec les mêmes prérogatives aux travaux de cette section permanente.

Monsieur GIANNESINI demande si des interventions sont souhaitées.

M. OZDEMIR prend la parole et intervient au sujet des personnels administratifs. Il souligne que les nominations des CA nationaux et régionaux ne doivent pas se baser par rapport à un résultat électoral du comité technique national ou régional et explique que certaines représentations syndicales n'ont aucune représentativité ni régionalement, ni nationalement dans les CROUS. S'il se dit favorable à une représentativité de l'ensemble syndical élu démocratiquement au sein du CROUS, il regrette que, au regard des résultats du comité technique régional ou national, certains organismes syndicaux n'aient aucune représentativité ni régionalement, ni nationalement.

M. GIANNESINI remercie M. OZDEMIR pour son intervention et répond que ce débat s'est tenu au moment de la préparation du décret du 29 juillet 2016 et précise que ce décret continue à faire une forme de distinction entre les représentants des personnels ouvriers et les représentants des personnels administratifs.

M. DEMENTHON prend ensuite la parole. Il commence par souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux administrateurs du CA. Il souligne que la « récréation » des commissions thématiques est très appréciable car elles devront aider à un travail de fond pour relever le réseau des œuvres, et dans tous les aspects qui composent ces missions. Il souligne qu'elles permettront d'avoir des débouchés concrets et des avis utiles au CA, des propositions d'ajouts à l'ordre du jour qui pourront éclairer tous les CROUS et insiste sur le rôle des étudiants qui pourront faire remonter de ce qui se passe sur le terrain lors de la tenue de ces commissions.

Monsieur GIANNESINI donne ensuite la parole à Mme SROCYNSKI.

Madame SROCYNSKI affirme que la FAGE a la volonté de redynamiser les commissions thématiques et d'y investir pleinement ses élus titulaires ou suppléants, en accord avec leur programme. Elle souhaite investir d'autres champs qui sont un peu plus transversaux dans les missions du CROUS et du CNOUS.



Elle propose la création de groupes de travail qui seraient le cadre pour discuter de la modernisation des CROUS sur des questions telles que le dossier social étudiant qui deviendrait « une boussole des droits » afin que le CROUS puisse véritablement devenir l'opérateur unique des aides sociales étudiantes. Elle souligne également la nécessité d'optimiser les plateformes *jobaviz* et *lokaviz* pour favoriser le recours aux outils numériques dans l'accès aux droits des étudiants, ce qui pourrait faire l'objet d'un premier groupe de travail.

Un second groupe de travail pourrait être constitué selon elle afin d'agir sur la question territoriale, le travail serait de faire en sorte qu'il y ait un meilleur maillage sur l'ensemble des sites universitaires, notamment dans les sites délocalisés, pour rendre accessibles les services du CROUS à tous les étudiants peu importe leur lieu d'étude ou leur filière.

Monsieur GIANNESINI rappelle que ce point a été évoqué lors de la commission permanente. Il se prononce positivement sur la création des groupes de travail dont les thèmes sont des thématiques transversales alors que les commissions reflètent les trois métiers traditionnels du CNOUS (restauration, hébergement, vie de campus). Trois commissions thématiques et deux groupes de travail « modernisation » et « équité territoriale » sont retenus. Monsieur GIANNESINI précise que pour la commission « restauration », la date du 7 avril a été retenue, probablement à Nanterre ou Saint Denis, la commission « vie de campus et bien-être » se tiendra probablement à Amiens, le 3 avril et la commission « hébergement » le 27 avril. Les commissions thématiques seront délocalisées sur site pour favoriser l'intelligence collective des débats. Cela donnera lieu à chaque fois à la participation de chacun à ces commissions thématiques, auxquels s'ajoutent deux groupes de travail pour lesquels des dates seront communiquées ultérieurement.

Monsieur GIANNESINI donne ensuite la parole à M. OZDEMIR.

M. OZDEMIR évoque le retour de Monsieur GIANNESINI sur la modification du décret relatif au CNOUS. Il précise qu'un débat a eu lieu en comité technique national, composé de dix sièges occupés par six organisations syndicales. Cinq d'entre elles ont voté contre la modification de ce décret ministériel. Malgré cela le CNOUS et le ministère de l'enseignement supérieur n'ont pas pris en compte ce vote.

Monsieur GIANNESINI répond à Monsieur OZDEMIR et propose de considérer que le membre représentant le personnel administratif des CROUS est l'organisation qui a obtenu le plus grand nombre de voix parmi les personnels et que la deuxième organisation syndicale est systématiquement invitée à participer aux travaux de la commission permanente.

Monsieur GIANNESINI demande s'il y a d'autres remarques sur le sujet des commissions thématiques et des deux groupes de travail avant de mettre aux voix les propositions en deux temps.

Monsieur GIANNESINI demande si quelqu'un s'oppose à cette proposition de constitution de la commission permanente.

Celle-ci est adoptée à l'unanimité moins deux abstentions.

Monsieur GIANNESINI revient ensuite sur les modalités de la composition des groupes de travail et précise que les groupes de travail seront ouverts à l'ensemble des administrateurs.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.



Point 3 : Exercice 2016 - Compte financier 2016

Monsieur GIANNESINI rappelle aux membres du CA que le dossier est composé de plusieurs éléments : en premier lieu, d'un rapport réglementaire préparé par l'agent comptable du Cnous, Françoise GUILLARME, qui reprend l'essentiel des éléments sur les comptes financiers 2016. En deuxième lieu, du compte financier à proprement dit, normé par les instructions comptables applicables au CNOUS en tant qu'établissement public administratif. Enfin, le rapport de gestion des œuvres universitaires et scolaires pour l'année 2016. Ce rapport sera diffusé afin d'informer sur l'ensemble des activités du réseau.

Monsieur GIANNESINI donne ensuite la parole à Mme GUILLARME.

Mme GUILLARME présente les grandes données du compte financier 2016.

Elle rappelle que le CNOUS est dans le groupe des établissements publics qui a obtenu une année transitoire pour implanter la GBCP puisque son système d'information ne permettait pas de le mettre en place au 1^{er} janvier 2016 mais au 1^{er} janvier 2017. Le compte présenté est toujours au format RGCP avec les tableaux obligatoires à l'appui.

En annexe du rapport financier, a été ajouté le tableau des engagements hors bilan qui ne figurait pas jusqu'à présent, et qui deviendra comptable sur les comptes 2017. A la suite du tableau vient une lettre d'information dette/créances avec les trois ministères financeurs de bourses et d'aides avec des masses financières substantielles. Cela implique de faire un point sur la situation débitrice ou créditrice de l'établissement par rapport à ses ministères financeurs.

Enfin la situation comptable du dispositif CLE qui est géré par le CNOUS depuis la rentrée 2013/2014 et qui a nécessité un retraitement comptable qui n'avait pas été opéré jusqu'ici compte tenu des spécificités juridiques de ce dispositif. Ces documents offrent une retranscription de la situation comptable du dispositif CLE dans les comptes du CNOUS et le parallélisme avec *Soliha aquitaine*.

Mme GUILLARME rappelle à ceux qui seraient de nouveaux membres du conseil d'administration que le compte financier du CNOUS retrace toutes les opérations financières gérées par le CNOUS : les charges, les produits nécessaires au fonctionnement de l'établissement mais également la distribution des subventions de l'Etat perçues par le CNOUS et reversées aux 28 CROUS, d'où des mouvements de masses financières qui sont traités en compte de classe 4 pour la majorité (en compte de tiers, et en trésorerie.)

Elle précise qu'il faut évaluer les résultats patrimoniaux et budgétaires au regard des événements qui ont marqué l'exercice 2016. Françoise GUILLARME rappelle que la modernisation du cadre comptable et financier des EPN, suite à celui de l'Etat avec la mise en œuvre de la LOLF en 2005, marque un événement majeur. Les EPN depuis le décret GBCP du 7 janvier 2012 sont tenus de mettre en place un certain nombre de prescriptions, notamment budgétaires, comptables, de contrôle interne et de mode de gestion/modernisation dans l'ensemble des établissements publics. L'entrée en vigueur était fixée au 1^{er} janvier 2016. Elle a été mise en œuvre partiellement durant cette année considérée comme transitoire. Sur le plan comptable, la GBCP n'a pas été mis en œuvre au Cnous car le système d'information ne permettait pas de le faire en revanche les tableaux GBCP joints dans l'annexe obligatoires retraitent ces informations pour respecter les principes instaurés par le décret GBCP.



A compter du 1^{er} janvier 2017 le décret GBCP sera mis en œuvre dans toutes ses composantes grâce à une nouvelle version de l'application du système d'information comptable et financier *ORION NG*.

Elle rappelle que l'établissement est également marqué sur le plan interne par plusieurs événements. D'une part, le toilettage du décret du CNOUS qui fixe ces missions, son positionnement, son rôle, qui insiste sur le rôle de répartiteur des moyens aux CROUS et qui précise que l'agent comptable du CNOUS est le garant de la qualité comptable de l'ensemble des CROUS.

D'autre part, le déménagement du siège du CNOUS du quai d'Orsay à Vanves le 30 juin et l'installation de l'ensemble des services du CNOUS dans un bâtiment également propriété de l'Etat et occupé par cinq autres colocataires, ce qui implique des conséquences au niveau comptable et en gestion, le CNOUS étant par ailleurs désigné responsable de la gestion du bâtiment.

Ensuite, la mise en place et la gestion du dispositif ARPE (aide à la recherche du premier emploi) par le réseau des œuvres à partir de la rentrée 2016-2017. Enfin, la régularisation comptable du dispositif CLE et la mise à jour de l'actif du CNOUS d'où l'importance de l'actif qui a fortement diminué et qui correspond à la réalité puisqu'il était entaché jusqu'ici de biens anciens qui n'étaient plus détenus par le CNOUS.

Mme Françoise GUILLARME annonce que sa présentation s'articulera en quatre points : d'une part une synthèse d'exécution budgétaire, d'autre part les états financiers et l'analyse financière, ensuite le dispositif de contrôle interne comptable et enfin une synthèse globale.

▪ **Synthèse de l'exécution budgétaire**

Françoise GUILLARME insiste que ce qu'il faut retenir pour le Cnous, tête de réseau, c'est la spécificité des masses financières qu'il reçoit. Ces dernières sont composées de crédits de fonctionnement pour 273 millions d'euros qui ont vocation à financer le réseau des œuvres et en partie le Cnous. Les crédits d'intervention pour 180 millions d'euros (hors bourses du MENESR), essentiellement pour financer les bourses et les aides, qui sont gérées en comptes de tiers via des conventions signées avec trois ministères financeurs, la culture, l'agriculture et l'enseignement supérieur. Enfin, 59 millions d'euros de crédits d'investissement.

Sur les dotations reçues par les Cnous (fonctionnement et investissement), plus de 80% sont reversés aux Crous. Au titre des subventions d'investissement, le Cnous a gardé 80 000 euros, pour sa propre gestion, et en ce qui concerne le fonctionnement, 70% sont reversés aux Crous sachant que dans les 30% conservés par le Cnous, la majeure partie des dépenses relève des Crous. C'est le cas des pensions civiles des personnels titulaires du réseau des œuvres qui représentent une dépense de 44,3 millions d'euros, gérée par le Cnous, mais également des rémunérations des directeurs généraux des Crous, qui sont gérées et payées par le Cnous.

Mme GUILLARME présente un graphique qui montre la ventilation des dépenses. Ce graphique décrit une situation budgétaire de tête de réseau et de répartiteur de crédits et non pas d'un établissement classique.



Les recettes de fonctionnement sont essentiellement abondées par les subventions d'exploitation versées par l'Etat. Les produits de gestion courante sont faibles et se rapportent à des frais de gestion car les trois ministères financeurs versent en contrepartie un pourcentage de frais de gestion représentatif de ces frais. Les 1,100 millions d'euros correspondent aux frais de gestion versés par les ministères sachant qu'il y a souvent un décalage dans le temps par rapport à ce versement qui n'est pas toujours comptabilisé en droit constaté d'où l'importance de ne pas trop porter attention aux chiffres et aux comparatifs d'une année sur l'autre.

En ce qui concerne les produits exceptionnels, les 2,6 millions d'euros comptabilisés en 2016 correspondent au remboursement par l'Etat de la taxe sur les salaires versée à tort par le Cnous de 2012 à 2015. Enfin, Mme Françoise GUILLARME indique la présence de reprise sur amortissements et sur provisions.

Mme Françoise GUILLARME explique que les dépenses d'investissement sont assez réduites au niveau du Cnous mais très élevées au niveau du réseau. Le ratio d'investissement se situe entre 18 et 20% pour l'ensemble du réseau des œuvres. Sur l'ensemble de la masse financière versée par l'Etat, environ 20% est affecté à l'investissement pour financer la réhabilitation de résidences, les constructions, les aménagements des restaurants universitaires.

Au niveau du Cnous les investissements concernent essentiellement les systèmes d'information qui malheureusement ne sont pas toujours valorisés autant qu'ils devraient l'être à l'actif de l'établissement. En 2016, l'effort budgétaire est marqué par la baisse des dotations à 35 millions d'euros par rapport à 2015 pour l'ensemble du réseau des œuvres. Cette baisse a été absorbée par l'ensemble du réseau. Le Cnous ayant fait un effort particulier pour compenser la baisse des dotations, il a de façon prévisible dégradé en 2016 le niveau de ses réserves.

La synthèse de l'exécution budgétaire marque une dégradation maîtrisée de la situation financière et budgétaire de l'établissement, avec un résultat budgétaire de - 4,5 millions d'euros en 2016, contre - 1,3 millions en 2015. Le fond de roulement disponible s'est également dégradé de 1,2 million d'euros avec un bilan en baisse de 9 millions d'euros car 11 millions d'euros d'actifs ont été sortis. Corrélativement, le montant de la participation détenue par l'Etat au sien du Cnous est en baisse et passe de 22,5 millions d'euros à 19,5 millions d'euros en 2016. C'est l'impact des baisses de dotation qui fait que le Cnous a un patrimoine moindre que l'année précédente.

▪ **Les états financiers et l'analyse financière**

Mme GUILLARME revient sur le fait que la comptabilité patrimoniale a été pratiquée en 2016 mais pas la comptabilité des droits constatés au sens GBCP du terme. Beaucoup d'améliorations sont encore à venir en ce qui concerne le compte bilan, le compte de résultat et l'annexe. L'actif du Cnous est composé essentiellement de trésorerie détenue par les ministères financeurs qui délèguent la gestion des bourses au Cnous et à son réseau. Cependant, tous les fonds n'ont pas été reversés aux Crous. Cette trésorerie est pour l'essentiel déjà gagée.

Ensuite on observe des immobilisations incorporelles via les logiciels, les systèmes d'information (qui est le deuxième plus gros poste de l'actif) et de plus faibles montants comme les legs. Le Cnous a la spécificité de disposer de trois legs très anciens, dont les produits bénéficient à certaines catégories d'étudiants en difficultés, ou handicapés.



Concernant les immobilisations corporelles, le déménagement a permis de remettre à niveau l'actif de l'établissement (mobilier, équipement) tandis que les créances d'exploitation sont très faibles (48 000 euros). L'actif immobilisé n'est pas représentatif de la réalité puisque les travaux de Vanves ne figurent pas dans le bilan du Cnous. La quote-part du bâtiment occupé n' pu être valorisée dans les comptes du CNOUS car la convention d'utilisation entre l'Etat et les occupants du bâtiment de Vanves n'était pas définitive au 31/12/2016. La valeur des travaux de réhabilitation effectués dans le bâtiment de Vanves depuis 2015 est gérée en compte de classe 4, les ministères financeurs ayant demandé de ne les rentrer au bilan du CNOUS qu'une fois l'ensemble des tranches réalisées et une fois la réception définitive des travaux faits, ce qui sera fait en 2017. En 2017, le CNOUS aura un actif enrichi du parc immobilier qui n'y figure pas actuellement.

En matière de trésorerie, l'important est de regarder la progression par rapport aux années précédentes. Par rapport à l'année 2016, on observe un meilleur lissage de la trésorerie et des financements de l'Etat, hormis un pic en octobre. On observe également une progression de la trésorerie du CNOUS avec un point d'atterrissage de la trésorerie à 52 millions d'euros à fin 2016. Ce solde est cependant largement gagé du fait des engagements pris par le CNOUS au profit des CROUS.

Le Cnous a ainsi des dettes vis à vis de son réseau. C'est la majorité du poste de passif avec presque 37 millions d'euros de financements rattachés à l'activité, de financements apportés par l'Etat en matière d'investissement, de réserves faites années après années, mais aussi de dettes constatées auprès de ses fournisseurs pour 1,3 millions m'euros et de provisions constatées à hauteur de 3 millions d'euros.

Il y a également des passifs potentiels qui sont les engagements hors bilan, donnés par le CNOUS aux Crous en matière de politique immobilière et d'opérations d'investissement. La somme des engagements donnés au 31 décembre 2016 par le Cnous aux Crous s'élèvent à 408 millions d'euros. Il y a 10 Crous qui sont le plus concernés par des financements du CNOUS en matière de politique immobilière et d'opérations d'investissement.

Le résultat de l'exercice est déficitaire. En dessous du déficit 2015, mais cela est le fait de recettes exceptionnelles venant du remboursement de la taxe sur les salaires qui par définition ne se reproduira pas. En l'absence de cette recette exceptionnelle, le déficit courant aurait été de -3,6 millions d'euros. Il faut donc avoir en tête la situation du Cnous puisque cela fait deux exercices de suite – hors recettes exceptionnelles - que le Cnous termine l'exercice avec un résultat comptable déficitaire..

▪ **La situation financière de l'établissement**

Mme GUILLARME rappelle que l'agent comptable a pour mission de tenir les comptes et d'évaluer la qualité comptable de l'établissement et d'en faire part au président et aux membres du conseil d'administration qui doivent se prononcer sur le compte financier. Ce qui est constaté en 2016 c'est l'amélioration des efforts qui ont été faits sur la comptabilisation des charges à payer, des provisions, des actifs, notamment au niveau des sorties mais des efforts restent à faire. Le décret du GBCP devrait y aider et devrait se traduire en 2017 par une meilleure articulation entre les deux référentiels comptables que sont la comptabilité budgétaire et la comptabilité financière. Il y a donc deux comptabilités indépendantes répondant à deux référentiels qui vont se confronter et non plus interférer l'une avec l'autre.

L'adaptation des systèmes d'information va se poursuivre pour répondre aux exigences budgétaires et comptables, mais aussi aux attentes des utilisateurs et aux besoins d'analyse et de pilotage.



Au-delà de la seule production des comptes, le passage à la comptabilité des droits constatés permettra d'améliorer les prévisions et la gestion pour le conseil d'administration et le conseil du Cnous avec la comptabilisation des provisions, des dépréciations, des engagements financiers donnés ou reçus, etc. Cela permettra d'avoir une image réelle de la situation patrimoniale de l'établissement et ses capacités financières actuelles à moyen ou long terme.

Les agrégats financiers qui en résultent sont un passif net qui diminue et un actif net qui est stable malgré les nombreuses sorties d'actifs. Il y a eu énormément d'investissement fait dans les logiciels en 2016 qui permettent au Cnous d'afficher un actif stable.

Concernant l'actif net, le fond de roulement est en baisse, ce qui est lié aux ponctions qu'a dû faire le Cnous sur son fond de roulement pour faire face aux dépenses qui n'étaient pas subventionnées. Les provisions constituées sont stables et le fond de roulement diminue, compte tenu de la ponction qui a été faite et de la capacité d'autofinancement qui est légèrement négative, mais stable par rapport à l'année dernière.

- **Le dispositif de contrôle interne comptable et enfin une synthèse globale**

Dans le décret GBCP l'article 215 prévoit que les établissements publics sont tenus de mettre en place un dispositif de contrôle interne budgétaire et de contrôle interne comptable. Il rappelle les définitions de ces deux dispositifs et c'est à ce titre que Mme GUILLARME fait un point sur le niveau de contrôle interne comptable, qui relève de l'agent comptable au sein du Cnous.

Le principe rappelé par cet arrêté du ministre chargé du budget du 17 décembre 2015 qui vient préciser le cadre de référence applicable au contrôle interne budgétaire et comptable, est que l'organe délibérant veille à la mise en œuvre de ce cadre de référence. Pour cela il doit disposer d'une vision globale des risques majeurs auquel l'organisme est exposé ainsi que les actions qui sont mises en œuvre pour la couverture de ces risques. A ce titre au moins une fois par an il doit être informé de l'état de déploiement du contrôle interne comptable et budgétaire de l'organisme.

La gouvernance au sein des organismes publics prévoit une dimension transversale de la démarche de contrôle interne du comptable et de la maîtrise des risques qui embarque l'organe délibérant, la direction de l'établissement et d'autres acteurs à savoir le référent de contrôle interne, l'ensemble des chefs de service et les opérationnels.

Le contrôle interne comptable mis en place par l'agence comptable comporte les outils classiques du contrôle interne : une documentation des procédures, la traçabilité des opérations, une cartographie des processus et des risques. Cette dernière recense tous les processus gérés par l'agence comptable, correspondant à l'activité du Cnous, et les couleurs en troisième colonne se veulent – via un code couleur -le niveau de risque évalué par l'agent comptable .La couleur verte correspond à un risque faible évalué au travers des contrôles opérés, de la qualité de la chaîne de production des états financiers. La couleur jaune correspond à un risque moyen. La couleur rouge à un risque élevé et donc à la nécessité de mettre en place un plan d'action.



Le plan d'action se résume à un renforcement de la documentation des procédures identifiées comme à risque dans la cartographie des processus et des risques, un renforcement des contrôles juridiques et comptables sur ces mêmes procédures à risque et a contrario un allègement des contrôles sur les procédures maîtrisées en introduisant un contrôle par sondage.

L'arrêté comptable intermédiaire du 30 juin mis en place par Mme GUILLARME en 2016 sera renforcé en 2017 par rapport aux insuffisances ou aux améliorations souhaitées en matière comptables. Un arrêté de clôture du 30 novembre permettra en 2017 d'anticiper davantage les opérations d'inventaire du 31 décembre et notamment pour les ministères financeurs de réaliser des opérations de réconciliation dans de meilleures conditions que cela a pu être le cas sur la clôture 2016.

Pour Mme GUILLARME, il faudra aussi accompagner les services concernés par les opérations d'inventaire pour les familiariser avec les opérations comptables et les opérations d'inventaire qui peuvent être difficiles à appréhender. La notion de charge à payer est différente de la charge à étaler, elle-même différente de la notion de charge constatée d'avance. La notion de produit à recevoir n'est pas appliquée ou pratiquée, de même que la notion de produit constaté d'avance, la question des logiciels produits en interne doit être traitée en 2017.

Toutes ces notions doivent être accompagnées pour bien être comprises. L'agence comptable doit s'assurer qu'elles seront bien retranscrites dans les comptes de l'établissement afin de renforcer la qualité comptable de l'établissement dans son ensemble.

- Une synthèse globale

En conclusion, l'année 2016 confirme une situation financière fragile de, l'établissement en raison de dotations en retrait qui ont été largement absorbées par le réseau des œuvres mais aussi par le Cnous qui a dû prélever sur ses réserves. Jusqu'à présent les réserves ont servi de palliatif. Il faut relever que le Cnous est en déficit pour le troisième exercice. Si cette situation devrait se poursuivre sur les prochains exercices, elle obérerait largement les capacités du Cnous à aider les établissements soit en difficulté, comme c'est le cas de certains Crous, ou ceux conduisant des politiques immobilières volontaristes. La situation n'est pas catastrophique, mais nécessite de rester vigilants.

Sur la qualité comptable si des progrès ont été réalisés en 2016 préparant bien la mise en œuvre des nouvelles règles de la GBCP, ces efforts doivent être poursuivis dans le cadre de la mise en œuvre du GBCP et en matière de contrôle interne avec une vraie démarche à mettre en œuvre au sein de l'établissement qui demande à être « embarquée » à tous les niveaux de responsabilité.

Monsieur GIANNESINI remercie Madame GUILLARME et précise que cela fait deux années de suite que le Cnous présente des comptes financiers qui se concluent par un déficit à la fois en comptabilité budgétaire et en comptabilité patrimoniale. Néanmoins il précise que c'est le strict reflet des opérations budgétaires du montage budgétaire de l'année 2016 tel que présenté dans le cadre du budget de l'année 2016, et les résultats sont même meilleurs que prévu grâce aux éléments exceptionnels évoqués. Il rappelle qu'il y a trois mois, ce conseil d'administration a adopté un budget initial 2017 qui repose sur des bases budgétaires plus favorables pour le réseau, suffisamment discuté, et qu'il y avait une augmentation de près de 58 millions d'euros pour le réseau avant prise en compte de la réserve de précaution. Il ajoute qu'il faudra que le réseau tente une expérimentation de comptes consolidés du réseau.



Il rappelle aux nouveaux administrateurs le statut d'organisme répartiteur du Cnous avec 280 millions d'euros de crédits qui sont en fait redistribués aux Crous, et un budget de fonctionnement administratif à 3 millions d'euros car le Cnous rémunère les directeurs généraux de Crous, et prend en charge les cotisations retraites pour l'ensemble des personnels administratifs du réseau.

Il souligne que ce bilan débouche aussi sur un fond de roulement de 14,5 millions d'euros et que le budget rectificatif 2017 sera appliqué dans ses principaux paramètres et souligne l'importance de respecter le cadrage budgétaire. Sur les engagements hors bilan, Monsieur GIANNESINI rappelle que le Cnous procède à des opérations différentes de contractualisation qui sont en AE différentes de CP et rappelle la nécessité d'être vigilant sur le fait que l'ensemble des AE mises en place donnent lieu à un calendrier de crédits de paiement.

Monsieur GIANNESINI demande s'il y a des observations et donne la parole à M. DEMENTHON.

M. DEMENTHON remercie Mme GUILLARME pour sa présentation et apporte quelques remarques. Il souligne que le réseau des œuvres a dû réagir pour que ces baisses de moyens aient le moins de conséquences possibles sur les étudiants, tant sur la question des tarifs que des loyers, et rappelle que ces manques de moyens n'ont pas permis aux Crous de s'adapter à l'augmentation du nombre d'étudiants. Il appelle de ses vœux à ce que le budget des Crous puisse continuer d'augmenter comme c'était le cas en 2017 et rappelle que tout sera fait remplir les conditions de service public.

Monsieur GIANNESINI remercie M. DEMENTHON pour sa remarque et précise qu'il faut distinguer le compte financier du rapport de gestion qui seront tous les deux soumis aux voix. Monsieur GIANNESINI donne ensuite la parole à Monsieur OZDEMIR.

Monsieur OZDEMIR fait remarquer que l'exposé présenté laisse entendre que le déficit budgétaire est en partie lié aux masses salariales et des salaires de directeurs généraux versés par le Cnous.

Monsieur GIANNESINI rappelle que le déficit constaté au compte financier est la résultante du cadrage budgétaire et que ce résultat négatif est modéré par les recettes exceptionnelles, distinct du montant des rémunérations des directeurs généraux et des cotisations qui sont budgétisées ou de la taxe sur les salaires, dont un dégrèvement à l'administration fiscale a été demandé.

Mme GUILLARME prend ensuite la parole pour préciser la base jurisprudentielle d'une décision du Conseil d'Etat à partir de laquelle a été demandé le dégrèvement sur l'ensemble du réseau qui définissait l'exigibilité de cette taxe sur les salaires.

M. HENGY remercie Mme GUILLARME pour la qualité de synthèse du document pour le tableau qui pourra être utile aux tutelles dans le cadre de la budgétisation pour les prochains exercices. Il propose de mettre en place une répartition par grand projet des engagements hors bilan répartis dans les Crous.

Monsieur GIANNESINI rappelle que tous les ans auprès de chaque Crous sont financés entre deux et six projets, qu'il y a donc une contractualisation glissante hors bilan puisque cela revient à comptabiliser les AE déjà distribuées sur une période d'au moins 2 ou 3 ans. L'année 2016 est donc une année qui se trouvait encore en AE différents de CP et que le Cnous va vite arriver à 200- 250 opérations dans ces engagements hors bilan.



Monsieur GIANNESINI demande s'il y a d'autres remarques et soumet l'adoption du compte financier aux voix.

Mme GUILLARME rappelle que le CA a peu de marge car il s'agit d'un déficit.

Le compte financier est adopté avec 18 voix pour et 7 abstentions.

Point 3 : Exercice 2016 - Rapport de gestion 2016

Monsieur GIANNESINI souligne que le rapport de gestion est fondé sur les réalisations du réseau et que ce document a vocation à être diffusé à l'ensemble des parties prenantes. Il ajoute que compte tenu de la date à laquelle se tient ce CA, il sera amené à transmettre un complément d'information qui sera ensuite ajouté au rapport de gestion définitif avec les résultats de gestion 2016 et des témoignages de 28 personnels des Crous sur ce qui les a marqués personnellement au titre de l'activité du réseau de l'année 2016.

Monsieur GIANNESINI laisse la parole à Mme MESSAGE.

Mme MESSAGE souligne plusieurs faits marquants de l'année 2016 dans différents registres.

Tout d'abord le premier salon de la restauration universitaire à Nancy sous l'égide du Crous de Lorraine *campus cook*, piloté en lien avec le Cnous, et qui manifeste les progrès réalisés en peu d'années par le réseau en termes de professionnalisation des achats et de montée en gamme et en qualité des produits alimentaires proposés.

Ensuite, le renouvellement de l'accord cadre qui noue le Cnous à la CPU qui vise à renouveler la coopération entre les deux instances en la rendant la plus opérationnelle possible, que ce soit sur les accords ad hoc au niveau de tel ou tel secteur d'activité ou à travers les accords-cadres globaux. Elle souligne la richesse de cette coopération.

Troisième fait marquant de l'année, la grande préparation du travail de bascule à la gestion budgétaire et comptable publique qui se poursuivra en 2017. Elle souligne la très grande mobilisation tant des Crous que du Cnous pour essayer de préparer cette bascule que ce soit sur le plan comptable et financier, sur le plan des systèmes d'information qui doivent pouvoir évoluer aussi pour se soumettre aux nouvelles règles induites par la GBCP à travers ce nouveau système d'information financier. Elle précise que des difficultés importantes demeurent et que tout chantier de fiabilisation de l'outil et de développement informatique à poursuivre va constituer une part importante de notre travail en 2017.

Mme MESSAGE souligne le rôle du décret du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres avec trois axes. D'une part la reconnaissance juridique du réseau, d'autre part le renforcement et la formalisation des Crous en terme d'animation, d'accompagnement mais aussi de pilotage et de contrôle, et enfin une concrétisation et une formalisation du rôle des Crous comme acteurs territoriaux de la vie étudiante et en particulier en lien avec les établissements dans le cadre des politiques de site. Enfin, l'année 2016 a été marquée par les élections étudiantes au conseil d'administration des Crous et du Cnous.



Sur l'accompagnement social et financier, Madame MESSAGE souligne que l'année 2016 a été une année de hausse du nombre de demandes de bourses et d'une hausse du nombre de bourses versées avec l'intégration des échelons 0 et 0bis et l'année d'un versement anticipé des bourses sur critère sociaux dès le mois d'août aux étudiants du Crous de La Réunion ce qui a permis aux étudiants réunionnais de mieux anticiper la rentrée. D'autre part, elle salue la mobilisation des 17 Crous qui se sont mobilisés pour améliorer la qualité de service en intensifiant et en se rassemblant plus nombreux pour mettre en place des plateformes téléphoniques ou de gestion par mail qui a permis une amélioration de la qualité de service.

Madame MESSAGE salue également l'entrée en vigueur de l'ARPE, qui a été créé à l'année 2016 et qui vise à accompagner dans la recherche du premier emploi les boursiers de l'enseignement supérieur, également les apprentis du supérieur pour ce qui concerne la partie du public bénéficiaire dont le réseau à la charge. 29 000 étudiants ont pu bénéficier de versements de l'ARPE selon les données arrêtées au 15 février. Elle rappelle que des aides ponctuelles sont toujours accordées d'abord au titre de l'aide alimentaire et du logement surtout dans le cas de ruptures familiales ou d'indépendance avérées, mais aussi des frais liés aux études et indique que c'est une part qui tend à croître. D'autre part, l'aide à la mobilité aussi dans le cadre des stages et des séjours à l'étranger qui donnent de plus en plus lieu à des aides ponctuelles.

Madame MESSAGE rappelle que l'accompagnement social c'est également le service social et les entretiens que ces derniers conduisent, et indique qu'en 2016 près de 86 000 étudiants ont été reçus par les services sociaux pour une estimation de 213 000 entretiens ce qui indique une mobilisation très forte du service social pour assurer la prise en charge de ce public et les orienter vers les différents professionnels dans une démarche de partenariat renforcé notamment avec les services de médecine préventive des universités.

Elle indique que 30 000 dossiers CLE ont été instruits sur les trois dernières années, 20 000 garanties engagées donc un dispositif qui peu à peu s'est fait sa place même si il a pu conserver un taux de non-transformation de garantie assez élevée liée au fait qu'un certain nombre d'étudiants se retrouve des logements, soit abandonnent leurs démarches en cours de route, ou alors ne trouvent pas de bailleurs qui acceptent cette garantie. Elle salue également la mise en place du dispositif VISALE qui était une garantie réservée aux actifs mais qui était étendue désormais à une partie du public étudiant.

En terme de logement, elle souligne qu'un effort s'est poursuivi tant en terme de constructions que de réhabilitations, et rappelle que au terme du plan 40 000, le réseau aura construit ou pris en gestion près de 23 000 logements, soit un peu moins de la moitié du nouveau parc de logement tel qu'il est recensé dans le cadre du plan 40 000. Elle souligne parallèlement la poursuite du travail de réhabilitation, avec 3 050 chambres réhabilitées au cours de l'année 2016 et 4 100 en cours de réhabilitation au cours de cette année 2017.

Elle rappelle le travail autour de la socialisation et animation en résidence universitaire qui s'est beaucoup intensifié et salue la mobilisation de l'ensemble des acteurs qui y prennent part, notamment les étudiants, les volontaires en service civique, les personnels, les associations. Depuis la rentrée 2015 les Crous ont accueilli 460 volontaires en service civique.

En termes de restauration, l'année 2016 a permis de poursuivre le travail de mutualisation des achats alimentaires pour faire des économies et des progrès qualitatifs majeurs dans le respect des clauses environnementales.



Elle souligne que l'appel d'offres sur les marchés du frais également souligné en section permanente doit relever du plus près du local mais également faire fructifier les circuits courts pour rester au niveau de chaque Crous, en ne mutualisant pas au niveau national que ce qui permet un gain en qualité et en respect des conditions de production. En termes d'innovation, elle salue la création et l'activité du comité de recherche et de développement, qui a notamment travaillé au développement d'une offre végétarienne et d'une carte café attendue par 10 à 15% des étudiants, et souligne les efforts menés dans l'adaptation aux nouvelles formes de dispositifs de restauration comme autour de la basse température, de la vente à emporter, et la mise en place de *food-trucks* par exemple.

Madame MESSAGE rappelle enfin qu'IZLY a également poursuivi sa montée en charge en 2016 avec un taux de substitution par rapport à l'espèce qui s'élève à 63% contre 54% l'an dernier, qui montre une popularisation de son usage et le succès de la pédagogie qui a été faite.

En termes de vie de campus l'année 2016 a été marquée par le fait qu'un certain nombre de schémas d'amélioration de la qualité de vie étudiante portés par les regroupements d'établissement, en association avec les Crous et qui résultent de la loi ESR de juillet 2013 ont soit été adoptés, soit sont en cours de finalisation, et qu'un certain nombre d'accords-cadres, national ou locaux ont pu être conclus comme celui entre le Crous de Nantes-Pays de Loire et l'université d'Angers. Elle salue le développement de projets qui avaient été initiés en 2015, et notamment les six projets retenus nationalement dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt qui font partie des vrais succès en termes de vie de campus.

Enfin, Mme MESSAGE rappelle que des concours, régionaux et nationaux sont organisés et font partie de ce qui doit être intensifié en 2017 et dans l'année à venir.

La participation étudiante consiste également à mieux prendre en compte la vie des étudiants. Pour ce faire, deux enquêtes ont été conduites en 2016 : d'une part, une enquête « restauration » a pris la suite de l'enquête traditionnelle intitulée « Panel de RU » et qui vise à recueillir l'avis des étudiants sur la restauration universitaire.

D'autre part une enquête tout à fait nouvelle sur le logement.

Sur la restauration, la grande nouveauté de l'enquête est qu'il y a eu beaucoup plus de répondants. Cette dernière est réalisée selon des modalités plus modernes et qui ont plus de visibilité, en s'appuyant sur IZLY. 65 000 réponses ont été reçues, ce qui est particulièrement représentatif de ce que peuvent dire les étudiants sur le territoire. On constate que la pause méridienne est loin de s'accroître, et diminue sensiblement. Les appréciations des étudiants restent dans leurs ensembles très positives avec 8 étudiants sur 10 qui recommanderaient les restaurants universitaires. Les principales critiques concernent le temps d'attente, l'affichage et la qualité qui restent à améliorer.

Cela nous donne des axes de travail assez importants en 2017 et typiquement la démarche marketing s'intéressera aux questions de fidélité avec des thèmes comme « comment faire venir et revenir » les étudiants dans nos structures.

Sur le logement, les notes de satisfaction sont assez bonnes, 6,9/10 pour le logement, 7,7/10 pour la résidence universitaire. Les points d'attente sont également bien ciblés comme les horaires d'ouverture de l'accueil, ou encore sur le wifi qui reste de qualité diverse sur la manière dont on est relié.

L'année 2016 a également été riche sur le plan des chantiers engagés en termes de ressources humaines, de poursuite de la requalification des métiers du personnel ouvrier, avec un suivi national pour vérifier la bonne avancée du processus sur le territoire, et en termes de mise en œuvre de deux grandes réformes qui s'adressent à l'ensemble du champ des opérateurs et des administrations.



Le RIFSEEP (régime indemnitaire des agents de la fonction publique), a également été mis en place en 2016 dans le réseau ainsi que le PPCR (parcours professionnel carrière et rémunération).. Enfin, l'engagement à la fin de l'automne du chantier afin d'étudier la fonctionnarisation des personnels ouvriers dans le contexte des évolutions induites par la loi de déontologie.

Il faut également noter que le réseau s'efforce d'accompagner socialement ses personnels. 16 615 aides financières ont été accordées en 2015, 2000 agents ont été reçus par les services sociaux des personnels dans les Crous. C'est un réel effort qui est maintenu constamment d'années en années sur ce plan, et c'est quelque chose qui est systématiquement discuté entre le Cnous et les Crous à l'occasion du dialogue de gestion. La formation est aussi un axe important au sein du réseau, puisque le centre national de formation du Cnous, en complément des programmes régionaux de formation mis en œuvre par les Crous, vise à professionnaliser, accompagner dans la prise de poste l'ensemble des personnels du réseau. En ce qui concerne le centre national de formation, il s'agit de formations largement destinées à l'encadrement du réseau.

Nous sommes avec cette action dans une logique de subsidiarité et de complémentarité, par rapport au programme des Crous, avec des sessions dans les domaines très variés qui ont été très marqués en 2016 par la GBCP. Des formations en management sont aussi organisées, ou encore des formations un peu nouvelles visant à conduire nos actions avec plus d'efficacité, notamment des valises pédagogiques pour l'animation aux résidences, ou la formation des référents, des tuteurs des services civiques. Sur le plan numérique, outre la GBCP, on peut noter l'amélioration du portail des services étudiants *gouv.fr* et en parallèle *etudiant.gouv.fr* qui fait office de guichet d'information avec une nouvelle boîte à questions et l'intégration de nouvelles briques, de nouveaux services proposés aux étudiants, et typiquement la nouvelle centrale de gestion hôtelière qui a été mis en place par le réseau à l'été 2016.

Enfin, sur le plan de l'accueil des étudiants internationaux, 40 000 étudiants internationaux sont logés dans les résidences universitaires dont beaucoup d'étudiants ERASMUS (40% des étudiants logés). 3000 étudiants sont logés dans le cadre d'une convention avec Campus France mais aussi 300 étudiants réfugiés inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur français.

Enfin, dans des logiques de coopération, l'année 2016 a vu s'étoffer le projet de pilotage de carte européenne de l'étudiant, qui rassemble désormais la France, l'Italie, l'Allemagne et l'Irlande tout en attirant l'attention de la commission européenne. Cette dernière a bien voulu subventionner ce projet qui se poursuit sous l'égide d'un comité de pilotage qui a notamment permis d'identifier des territoires d'expérimentation pour faire fructifier de manière très concrète les services portés par ce projet.

Monsieur GIANNESINI remercie Mme MESSAGE pour cette présentation et laisse la parole au CA.

Monsieur MANANT remercie la direction du Cnous pour la qualité du rapport de gestion. Il demande si les trois textes que sont le PNVE, l'accord cadre CPU-CNOUS, le décret de 2017 représentent bien le fil conducteur de l'amélioration de la vie étudiante et du réseau des œuvres.

Monsieur GIANNESINI souligne que cette question a le mérite de souligner des axes extrêmement stratégiques sur le projet d'établissement appelé « projet 2020 ». Le PNVE a été le premier plan global vie étudiante depuis le début des années 2000 et confirme que ses 35 mesures contribuent à l'action du Cnous.



Monsieur MANANT demande si le Gouvernement va profiter de la nouvelle mandature pour accomplir l'ensemble des points relatifs ou social inscrits dans le PNVE.

Monsieur GIANNESINI répond que le PNVE est actuellement mis en œuvre, cela ne veut pas dire qu'un prochain gouvernement ne peut pas représenter un nouveau plan de vie étudiante avec des ajustements, auquel cas le réseau des œuvres appliquera naturellement la politique de l'Etat. Depuis l'automne 2015, les mesures du PNVE sont mises en œuvre. La convention Cnous CPU est de nature différente et a pour objet de servir de modèle à des conventions locales. Il s'agit d'une sorte de boîte à outils technique. Enfin, le décret n'est pas exactement un axe stratégique mais un mode d'emploi de la relation entre les Crous et les CNOUS. Cela se traduit un lien avec des évolutions de gestion par un dialogue de gestion entre le CNOUS et les CROUS pour fixer les perspectives. Ce dialogue de gestion prend une importance supplémentaire.

M. CASTELL rappelle que l'intérêt du PNVE est d'avoir de la part du gouvernement une feuille de route actée sur la vie étudiante car il s'agit d'un ensemble de mesures porté par tout le gouvernement dont la portée symbolique est importante et soulignée par le fait que ce soit le Président de la République lui-même qui, à l'occasion des soixante ans du réseau, ait rappelé l'importance de celui-ci. C'est donc un moyen pour le Cnous de fixer des représentations aux différents acteurs, dans les différents domaines de la vie étudiante. Il rappelle que pour le réseau, le décret donne une assise nouvelle au Cnous, qui réaffirme sa position pour avoir une politique plus efficace dans le cadre du PNVE avec une affirmation de la volonté du gouvernement de s'engager sur la question de la vie étudiante. Il souligne enfin que le document a vocation à être pérenne.

M.MOREAU intervient ensuite pour préciser que ce document permet à la fois de faire le bilan mais aussi les perspectives des enjeux en cours, et souligne la volonté d'adaptation du Cnous aux évolutions du milieu étudiant avec une mobilisation de tous les agents et personnels. Il attire l'attention du CA sur le fait que l'évolution du Cnous ne doit pas perdre de vue l'objectif principal qui est social surtout en termes de logement et de restauration et souligne que l'on observe une tendance à une hausse des tarifs en général ce qui est préjudiciable à la fréquentation de ces deux secteurs.

Il attire également l'attention sur la nécessité d'un accompagnement sur tout le territoire, en prenant pour exemple les aides localisées qui sont un enjeu crucial pour le Cnous et insiste sur la nécessité de garder une cohérence territoriale pour accompagner au mieux les bénéficiaires dans une période de hausse de la précarité.

Monsieur GIANNESINI répond qu'il souscrit pleinement à ce qui vient d'être dit et rappelle que le réseau a engagé une politique de diversification modérée. Il cite en exemple l'organisation de l'hébergement avec l'existence de résidences qui sont plutôt ciblées sur les enseignants chercheurs, dont la plupart des Crous en gèrent au moins une, et l'exemple de la gestion de résidences internationales.

En matière de restauration la diversification des propositions aboutissent, avec l'ouverture de plus en plus de lieux, car la réforme de la restauration est une réforme des structures où on laisse plus de place aux structures souples, légères, mais en nombre de structures cela rejoint la problématique du maillage, Tous les ans les Crous ouvrent entre 20 et 30 structures nouvelles. Il souligne que cette diversification doit se faire en respectant la priorité sociale, d'où l'évocation d'une initiative globale en direction des étudiants des filières sanitaires et sociales dont le taux de boursiers est supérieur à la moyenne. Enfin, au regard du critère social, la question se pose de savoir le contingent de chambres de 9m² à conserver et le contingent de chambres à transformer avec une politique de confort amélioré.



Pour déterminer la meilleure politique à adopter, Monsieur GIANNESINI rappelle que les enquêtes sont des outils très précieux et cite l'exemple de la fréquentation des cafétérias car les offres sociales ne sont pas généralisées dans les cafétérias contrairement aux restaurants universitaires où là la gamme tarifaire est totalement libre. Il cite l'indicateur du budget déjeuner moyen des étudiants boursiers qui est de 4 euros, montant supérieur au prix du ticket RU. Il rappelle que le réseau n'est pas demandeur en soi d'une augmentation du ticket RU et demande au CA de garder la nécessité de priorité sociale pour essayer de travailler au fait qu'il y ait une réelle offre sociale dans les cafétérias pour l'ensemble des jeunes.

Monsieur GIANNESINI souligne également le souhait du réseau d'être plus présent sur les sites délocalisés et la nécessité pour les établissements d'enseignement supérieur d'associer le réseau en amont des décisions de délocalisation de sites de formation pour développer une action cohérente. Il souligne que les sites délocalisés jouent leur rôle en matière d'alliage territorial mais précise que les refus d'ouvertures de sites de restauration sur les sites délocalisés se justifient par des arbitrages budgétaires.

Monsieur GIANNESINI donne la parole à Monsieur OZDEMIR.

Monsieur OZDEMIR remercie Madame MESSAGE pour les informations communiquées dans le rapport de gestion et précise que le problème pour le personnel quand la question porte sur des améliorations de la vie étudiante et que l'on observe en même temps le mauvais état de certains restaurants universitaires par rapport au nombre d'étudiants dans chaque académie, qui ne dispose par ailleurs pas de suffisamment de logements pour donner satisfaction à l'ensemble des demandes. Il cite l'exemple du Crous de Grenoble qui a reçu selon lui 18 000 demandes pour 7500 lits. Il rappelle que certains étudiants sont confrontés à des difficultés économiques avec l'augmentation des loyers par rapport à leurs revenus. Il précise ensuite qu'au sujet des cellules psychosociales, beaucoup de Crous sont en retard par rapport à leur application. Enfin, il cite un entretien avec un membre du personnel du Crous de Nice pour dénoncer les discriminations exercées à l'égard de ce représentant syndical et ajoute qu'il ne s'agit pas d'un cas isolé. Il précise que « si cela va trop loin » des poursuites pourraient être engagées.

Monsieur OZDEMIR ajoute ensuite qu'au sujet du PPCR un budget est prévu dans le cadre de son application jusqu'à 2020. Enfin, au sujet du RIFSEEP, certains Crous sont en retard vis-à-vis de l'application de cette mesure tout comme pour la requalification des personnels dont l'application était prévue à partir de janvier 2015.

Monsieur GIANNESINI donne la parole à Mme PICHOT.

Mme PICHOT commence par souligner l'aide apportée à l'ensemble des étudiants et des personnels des Crous, attachés à la qualité de l'accueil et à l'aide apportée aux étudiants. Elle ajoute qu'en revanche l'ensemble des postes budgétaires dans les Crous n'a pas augmenté, ce qui est problématique au regard de la mise en place de plateformes téléphoniques – dont Mme Pichot souligne l'efficacité – mais également de l'augmentation du nombre de dossiers de bourses. Elle demande à ce que le nombre de postes budgétaires soit revu en urgence.



Monsieur GIANNESINI souligne qu'effectivement le réseau n'a pas bénéficié de création d'emploi de manière significative. Plusieurs emplois ont été créés dans les services sociaux comme dans l'enseignement supérieur, mais qu'il faut regarder la mécanique globale au regard de la restauration qui a vu son activité beaucoup baisser au cours des dernières années alors que la demande de logement a augmenté de façon manifeste. Il rappelle que Mme MESSAGE a signalé qu'à la rentrée 2018 il y aura eu 23 000 créations supplémentaires de places dans le parc ce qui aura pour conséquence de mobiliser des effectifs face à ces places supplémentaires. Il reconnaît qu'il y a une activité administrative très soutenue car globalement annexée sur la démographie étudiante mais au regard d'éléments conjoncturels, ce n'est pas le moment pour revendiquer des créations d'emploi même si dans le cadre du projet 2018 une demande de renforcement des moyens administratifs du réseau sera portée car il n'y a pas de moyens indexés sur la géographie étudiante.

Monsieur OZDEMIR intervient et ajoute que par rapport à l'information donnée par Monsieur GIANNESINI il est nécessaire de demander une augmentation des plafonds d'emploi pour l'ensemble des personnels en raison de la surcharge de travail au regard de l'expansion des Crous comme par exemple Paris, Marseille et Rennes.

Monsieur GIANNESINI rappelle que la situation est très variable selon les Crous et surtout selon les unités de gestion et prend l'exemple du Crous de Nice où les plafonds d'emploi et les effectifs présents lui paraissent relativement élevés par rapport au niveau d'activité auquel s'ajoute un taux d'absentéisme extrêmement élevé. C'est le point qui constitue le premier levier sur lequel il est nécessaire de travailler avant de faire une demande générale de moyens supplémentaires. Il ajoute qu'une partie des moyens dont on a besoin sont déjà présents au sein du réseau, il s'agit de les mobiliser là où il y a des activités croissantes.

Mme PICHOT ajoute qu'au sujet de la plateforme téléphonique, celle-ci travaille uniquement sur la base de vacataires ou de contractuels et qu'en cas de problème budgétaire, si le nombre de postes budgétaires n'a pas été augmenté ce service disparaîtrait.

Monsieur GIANNESINI demande aux administrateurs s'ils ont d'autres remarques.

Monsieur HER prend la parole pour préciser que son organisation rejoint une partie des propos qui ont pu être tenus sur les aspects budgétaires du réseau car ce sont des choses qui concernent directement les personnels ou les étudiants. Il salue le travail engagé sur l'élargissement du parc locatif, la modernisation du réseau, l'émergence de nouveaux dispositifs d'accompagnement ou encore l'ARPE mais souligne que le constat de la précarité des étudiants confère la responsabilité de poursuivre ce type d'efforts, que ce soit sur l'amélioration des services – il prend l'exemple d'IZLY – ou de nouvelles formes d'investissement pour être sur un autre modèle de développement qui fera l'objet du groupe de travail évoqué plus tôt.

Monsieur GIANNESINI prend ensuite la parole pour préciser que le groupe de travail sur l'équité territoriale pourra saisir et analyser ces éléments et peut-être déboucher sur des propositions en responsabilité. Les réponses apportées aux demandes de présence adressées par l'enseignement supérieur devront être coconstruites avec les établissements. Il ajoute que c'est un point fondamental pour lui car, avec une politique partagée, un déploiement peut se faire de manière soutenable sans absorber de budget ailleurs.



Point 4 : Exercice 2017 – Budget rectificatif n°1

Monsieur GIANNESINI commence par faire une présentation du budget rectificatif.

Il commence par préciser que les notifications officielles de subvention adressées au Cnous au mois de janvier sont inférieures de 2,3 millions d'euros aux montants qui ont servi de base au budget initial. Il signale qu'après la finalisation des documents qui avaient été soumis au titre du budget initial, les administrations de tutelle du Cnous avaient signalé qu'il y avait un risque de surgel de 2,3 millions d'euros. Il précise que le surgel n'est pas très favorable pour les établissements même s'il y a des perspectives raisonnables de se les voir réattribuer en cours d'année lorsque les financements à la clé sont confirmés dans leur principe. Il précise que même si la possibilité de récupérer les 2,3 millions d'euros pourrait se présenter, la sincérité budgétaire oblige à rectifier le budget initial en minorant tant les recettes que les dépenses de deux ou trois millions d'euros.

En revanche, tout ne sera pas répercuté sur les Crous parmi ces 2,3 millions d'euros car le Cnous absorbe le plus possible de ce surgel et donc nous n'allons répercuter sur l'ensemble des dotations aux Crous que 1,83 millions d'euros sur ces 2,3 millions d'euros. Les Crous, dont la dotation était stable en 2017, ne se voient pas infliger de surgel. Néanmoins, pour ceux qui à l'inverse voyaient leur dotation augmenter, cette augmentation va être réduite. Tous les budgets 2017 de tous les Crous restent largement en hausse, mais cette hausse sera un peu moins importante que ce qui avait été espéré compte tenu de ce surgel.

Il précise ensuite que deux taux ont été appliqués dans le calcul.

D'une part les Crous dont la dotation augmentait de moins de 3% se voient amputés de 18% de ladite augmentation et les Crous qui avaient une augmentation de dotation supérieure à 3% se voient amputés de 28% de cette dotation. Il ajoute que cela permet d'avoir un peu de progressivité avec une exception pour le Crous de Lille dont la situation financière est très problématique. Il précise que cela a été concerté avec l'ensemble des directeurs généraux, et rajoute qu'objectivement les montants engagés sont relativement faibles lorsqu'ils sont rapportés à chaque Crous, tous les budgets 2017 de tous les Crous restent en hausse et qu'il existe des perspectives raisonnablement optimistes de récupérer ces 2,3 millions d'euros en cours de gestion.

Monsieur GIANNESINI donne ensuite la parole à M. CASTELL.

Monsieur CASTELL avance un point sur cette diminution en précisant qu'il faut la replacer dans la perspective du budget initial où 8 millions d'euros avaient été mis en place pour financer la mise en œuvre de certaines mesures liées uniquement PPCR et que ces fonds avaient été mis en place pour financer une PARS pour les personnels administratifs à hauteur de 5 millions, et devaient suivre des opérations pour les personnels ouvriers dès lors que les grilles de transposition des accords PPCR pour les personnels ouvriers auraient été arrêtés. Il ajoute que les questions relatives à la mise en place des grilles pour les personnels ouvriers est encore en cours d'élaboration, de finalisation, c'est pour cela que la somme à dépenser pour les personnels ouvriers n'est à ce jour finalisée. L'idée a été de procéder à une diminution du budget qui a été présenté aujourd'hui, qui n'est plus au niveau du réseau des œuvres mais qui reste au niveau du programme 231. Lorsque les grilles auront été arrêtées, on pourra calculer le montant exact du coût de cette mesure et les crédits pourront être à nouveau redescendus.

Monsieur GIANNESINI remercie Monsieur CASTELL pour ces perspectives rassurantes dans leur principe.



Monsieur FOUTRIER intervient pour préciser que pour l'instant il n'y a pas de surgel du point de vue formel, et que les crédits sont au programme 231 et ont été inscrits en loi de finance initial 2017. Il précise que dès lors que les grilles seront publiées les crédits correspondants seront versés.

Monsieur GIANNESINI donne la parole à Monsieur OZDEMIR.

Monsieur OZDEMIR indique que Monsieur CASTELL a donné un certain nombre d'éléments par rapport à la diminution du budget pour l'application du PPCR mais déplore cette diminution du budget au départ prévue de 8 millions d'euros pour l'application du PPCR entre janvier 2017 et 2020.

Il reprecise que au regard des propos tenus lors de ce CA, pour l'ensemble du personnel administratif environ 5 millions d'euros et 3 millions d'euros pour le personnel ouvrier étaient prévus et dénonce ce calcul au regard du fait qu'il y ait 3 000 personnels administratifs pour qui étaient prévus 5 millions d'euros, or que pour 3000 agents administratifs environ il y a à peu près 8700 personnels ouvriers à qui on doit appliquer cette mesure-là, et souligne les difficultés engendrées par la diminution de 2,3 millions d'euros. Il s'adresse à M. Giannesini pour demander s'il y aura des conséquences pour l'application de cette mesure et au budget prévu au niveau des fonctionnements des Crous.

Monsieur GIANNESINI demande aux administrateurs s'il y a d'autres observations sur ce budget rectificatif et donne la parole à M. HER.

M. HER remercie Monsieur CASTELL pour les précisions apportées, mais précise que si les conséquences directes ne remettent pas forcément en cause la pérennité des structures cela reste un message politique d'avoir des promesses d'engagement de ces 2,3 millions d'euros et restera vigilant quant à la réattribution de ces crédits une fois que tous les documents seront formalisés. Il indique qu'il s'abstiendra en conséquence sur ce vote.

Monsieur GIANNESINI remercie les membres du CA pour leurs interventions et précise que ce qui est peut-être à regretter collectivement est que le budget initial aurait pu isoler cette somme compte tenu des inconnus des calendriers des publications PPCR.

Il ajoute qu'il n'y aura pas forcément de conséquences si *in fine* l'argent est reversé au Crous au regard de ce sera l'adoption des grilles PPCR elles-mêmes qui peuvent être conditionnées avec le calendrier qui serait fixé ou non si une décision de fonctionnarisation est prise. Il indique que la seule conséquence c'est que les Crous vont être obligés eux aussi de décompter ces sommes car elles ne sont pas certaines et que la sincérité budgétaire amène à budgétiser en recette que ce qui est certain.

Le budget rectificatif est soumis au vote.

15 pour, 5 contre, 5 abstentions, le budget rectificatif n°1 est adopté avec 15 voix.

Point 5 : Création d'une centrale d'achat

Monsieur GIANNESINI indique qu'il s'agit ici du prolongement de l'action menée dans le réseau sur la mutualisation des achats alimentaires qui a permis une amélioration substantielle de la qualité des produits proposés aux étudiants en plus des économies financières réalisées. Il rappelle que 20% environ des achats restent et resteront réalisés localement et concernent les produits frais comme le pain par exemple.



Il souligne que pour cette création de la centrale d'achat, il y a deux niveaux de textes constitutifs, le règlement intérieur qui fait que cette centrale existe et la convention d'adhésion. Aujourd'hui le Crous a deux partenaires qui sont membres de leurs marchés nationaux actuels, et qui basculeront sur un système de centrale d'achat. Il indique également qu'un partenaire important du champ de l'enseignement supérieur devrait rejoindre cette centrale d'achat dès sa constitution pour une mise en œuvre opérationnelle dès la rentrée 2017 ce qui montre que cette idée n'est pas prospective, cette centrale fonctionnera effectivement comme centrale avec le cœur constitué du réseau.

L'idée est d'avoir une gouvernance collective de marchés nationaux qui n'est pas une politique gérée bureaucratiquement depuis le haut et qui est bien une politique collective. Tous les administrateurs qui seraient intéressés un jour à participer aux journées réservées aux essais de produits sont bienvenus car c'est le moment où on détermine quel est le meilleur produit ce qui nous permet de conclure les marchés pour leur durée. Tous les marchés ont des durées différentes et permet de coller aux évolutions du marché mondial. Il souligne que ce qui est intéressant c'est que dans cette gouvernance de la centrale d'achat le souhait est de reconduire le fait que c'est une gouvernance collective avec une présidence de COMEX assurée par un directeur général de Crous, et que les crous seront représentés dans leur diversité.

Il souligne la composition subtile entre le collège des fondateurs et le collège des membres - les membres adhérents ne peuvent pas y être majoritaires - ce qui permettra au réseau de continuer à piloter cette centrale.

Enfin il ajoute que le nom de la centrale n'est pas fixé et que toute proposition est bienvenue.

Monsieur GIANNESINI ouvre la discussion sur la centrale d'achat et donne la parole à Monsieur OZDEMIR.

Monsieur OZDEMIR fait part de son regret de l'absence de représentants du personnel dans la composition de la centrale d'achat.

Monsieur GIANNESINI fait remarquer le COMEX est une émanation institutionnelle qui représente les Crous, et que la transposition de l'actuel comité de pilotage qui associe les directeurs généraux. Il précise que le COMEX n'a pas vocation à représenter la diversité des métiers qui sont représentés dans les niveaux fins qui sont liés à tous les actes d'achats à travers les groupes évoqués.

Monsieur GIANNESINI donne ensuite la parole à Madame PICHOT.

Madame PICHOT remercie Monsieur GIANNESINI pour son intervention et précise que les représentants du personnel aimeraient que les membres du CHSCT commun soient invités dans la construction du cahier des charges qui peuvent avoir des incidences sur les conditions de travail des personnels.

Monsieur GIANNESINI fait part de sa perplexité par rapport à cette remarque, mais précise qu'elle sera étudiée.



M. KLAEYLE salue la réalisation formelle de la centrale d'achat et l'effet d'échelle qui permettrait d'économiser des fonds qui pourraient être utilisés à d'autres missions. A l'égard du 80/20, elle précise qu'ils resteront vigilants à ce qu'il y ait vraiment 20% qui restent du circuit court et du local en concordance avec les positions défendues et au regard du fait que le réseau des œuvres doit demeurer un vrai vecteur de transition écologique dans tous les domaines de compétence.

Monsieur GIANNESINI précise qu'il n'y a pas identité entre les 20% achetés par un Crous et filière courte ou filière locale et réciproquement que les 80% d'achats nationaux peuvent s'effectuer sur des filières courtes et donc que 20% d'achat ne limite pas à 20% l'usage de filières courtes et de politiques liées à des productions locales. Il rappelle l'existence de la politique de label qualité est aussi logée dans les marchés nationaux indépendamment de la filière courte ou du label de qualité.

M. DEMENTHON salue la création de cette centrale d'achat est assez positive qui permet d'uniformiser à la fois la politique de restauration des Crous et de rénover un peu la politique de restauration en faisant notamment des économies considérant que jusqu'à présent les Crous ne payaient pas la même chose pour les mêmes produits auprès des mêmes acheteurs. Il souligne que comme les différences de prix touchaient les différents Crous avaient des conséquences sur leurs politiques tarifaires notamment dans les cafétérias, étant donné que 80% des produits seront achetés au même prix il souhaiterait que dans une démarche de cohérence il y ait une politique d'encadrement tarifaire et que ces produits puissent être vendus au mêmes tarifs par les étudiants en France pour limiter les inégalités entre les différents Crous, et entre les cafétérias et les RU.

Monsieur GIANNESINI propose d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine commission thématique de restauration les résultats de l'enquête sur les tarifs. Il attire l'attention sur le fait que si tous les tarifs étaient harmonisés des questions de gouvernance se poseraient. Il rappelle que le Crous est sur une vraie politique d'homogénéité dans l'esprit de l'offre sociale, et que les Crous sont des établissements publics autonomes avec leurs propres organes de gouvernance qui s'expriment aussi sur les politiques tarifaires. La comparaison des tarifs pourrait être éclairante pour réfléchir à la question de cette homogénéisation.

Monsieur GIANNESINI demande ensuite si d'autres remarques sont à formuler.

Monsieur GIANNESINI met ensuite aux voix les deux textes qui permettent à cette centrale d'exister juridiquement et de commencer son activité.

Les textes sont votés à l'unanimité avec deux abstentions.

Monsieur GIANNESINI souligne l'importance de cet outil qui permettra de concilier économie sur les achats et amélioration de la qualité.

Motion sur l'incendie d'une résidence étudiante à Grenoble de l'Union nationale CGT

Monsieur GIANNESINI donne la parole à M. OZDEMIR et à Mme PICHOT sur l'incendie survenu à Grenoble.

Mme PICHOT présente la motion relative à l'incendie dans une résidence étudiante du Crous survenu le vendredi 17 février aux alentours de 10h30 au sein de la résidence universitaire Condillac sur le campus universitaire de Saint Martin d'Air près de Grenoble.



Mme PICHOT demande que cette motion soit soumise au vote du CA.

Monsieur GIANNESINI prend la parole pour donner quelques éléments d'information avant de lancer formellement la discussion sur le contenu de la motion sur ce qui s'est passé à Grenoble. Il rend hommage aux équipes du Crous qui se sont mobilisées de façon active et qui ont fait en sorte que cet événement dramatique ait pu voir ses conséquences les plus problématiques minimisées, et qu'il n'y ait pas de drame supplémentaire. Il souligne l'action du directeur général M. Jean Pierre FERRE qui a pris en charge personnellement les opérations avec un dévouement, une attention et une efficacité qui a été notée par beaucoup d'acteurs locaux.

32 étudiants ont été immédiatement évacués de la résidence et ont fait l'objet d'une sorte d'examen sanitaire sur place, six ont été hospitalisés car ils nécessitaient des examens approfondis. Sur ces six étudiants, quatre sont sortis dès le vendredi soir et deux sont sortis le samedi en début d'après-midi. Aujourd'hui il n'y a plus d'étudiant hospitalisé et aucun ne fait l'objet d'un suivi médical au sens sanitaire. Il reste en revanche le suivi psychologique puisque très vite, après ce premier examen sanitaire le Crous a mis en place des consultations possibles auprès de nos assistantes sociales mais également auprès de psychologues. Il semble qu'un étudiant a été réellement très affecté par cet incident et fait l'objet d'un suivi psychologique.

Dès le vendredi, sur les 106 locataires de la résidence, 50 ont demandé à être relogés, et ils l'ont été dès le vendredi soir ou dès le samedi matin, une solution de logement a pu leur être proposée et très vite le sujet est devenu celui des effets personnels, perspective qui était délicate car un certain nombre d'étudiants ont passé 3-4 jours totalement privés de leurs effets car il fallait d'abord suivre les instructions des services de secours, sécuriser les lieux avant que les étudiants puissent remonter dans leur chambre récupérer ce qui restait ou non selon les dégâts de leurs effets personnels. Cette opération a pu être menée jeudi après-midi ce qui a permis d'apaiser l'inquiétude d'un certain nombre d'étudiants.

En terme de dispositif d'accueil et de secours, l'université Grenoble Alpes et le Crous se sont mobilisés pour engager un certain nombre de mesures, les associations en lien avec l'université se sont mobilisées sur le volet académique pour les étudiants qui préparaient des sessions d'examen, le directeur général du Crous va proposer à son conseil d'administration une franchise de loyer au mois de mars, et faire en sorte que les étudiants n'aient pas une double peine de devoir constituer ou racheter des effets personnels et en plus un loyer au mois de mars, par ailleurs en terme d'aide spécifique à ce moment de l'année il n'y a pas de problème car on est en février donc en termes d'aides spécifiques des montants suffisants sont disponibles pour faire face aux dépenses. Des calculs sont en cours pour pouvoir réalimenter Grenoble en aides spécifiques et il n'y a pas de problème de disponibilité des fonds.

Monsieur GIANNESINI souligne un point important. Le Crous a vérifié que l'ensemble des visites réglementaires avaient été effectuées, et on ne peut pas imputer cet incendie, dont les causes bien qu'elles ne soient pas publiées ne font pas l'objet de doutes il s'agirait d'une surtension électrique liée à des usages inappropriés d'appareils sur une infrastructure fragile. Personne ne conteste qu'il s'agissait d'une résidence non réhabilitée qui évidemment dans ces cas-là aboutissent à des usages d'appareils électriques qui ne correspondent pas aux règles strictes de sécurité. L'infrastructure électrique n'était pas en bon état mais ne présentait pas de risque en tant que tel tant que l'usage était celui qu'on pouvait lui donner. Monsieur GIANNESINI s'interroge néanmoins sur la fermeture de l'ensemble de la résidence, une fermeture avancée par rapport aux échéances de réhabilitation. Il faut examiner si une fermeture anticipée se justifie ou non et si des solutions de relogement existent.



Une décision de fermeture serait la solution de facilité, le problème est la question des capacités. Il s'agit de réhabiliter au rythme qui permet de ne pas ponctionner trop sur le parc existant et de réhabiliter au fur et à mesure que se présentent des créations de place qui permettent de loger le même nombre d'étudiants.

Monsieur GIANNESINI lance la discussion, et laisse la parole à M. OZDEMIR.

M. ODZEMIR revient sur la motion présentée. Il ne s'agit pas de trouver un responsable mais d'attirer l'attention du ministère concerné. Il y a un problème du point de vue des résidences universitaires et l'objectif de la motion est de tirer la sonnette d'alarme.

Selon lui, il y a beaucoup de résidences universitaires comme celle du Crous de Grenoble en mauvais état, inhabitables, et 99% des étudiants qui les habitent sont d'origine étrangère et ont peu de moyens. Il faut étendre l'exonération pour les étudiants du loyer du mois de mars jusqu'à ce qu'une solution par rapport à leurs moyens économiques soit trouvée. De plus, il ne faut pas leur faire payer un loyer plus cher que celui payé dans la résidence occupée précédemment.

Mme PICHOT explique que c'est la deuxième fois qu'un incendie arrive puisqu' au Crous de Nantes une chambre de la résidence universitaire a pris feu à cause d'une surtension.

Monsieur GIANNESINI prend la parole pour donner un chiffre : au sein du réseau 172 000 places existent, il reste 25 000 places non réhabilitées et les opérations qui sont lancées et programmées représentent 14 530 réhabilitations d'ici 2020. Monsieur GIANNESINI espère qu'en 2020 il ne resterait plus que 10 000 places non réhabilitées.

Lorsqu'il évoque une procédure de fermeture anticipée il parle de ces 10 000 places sur lesquelles il faut statuer sur ce qui est raisonnable de faire pour qu'on puisse soit accélérer les réhabilitations prévues, soit effectivement les mener après 2020.

Cela représente un problème très réel, tous les directeurs généraux de Crous vivent avec cette angoisse, puisqu'ils sont chefs d'établissement et induit des responsabilités particulières, ils sont en première ligne y compris en terme de responsabilité pénale. C'est un sujet sur lequel Monsieur GIANNESINI souhaite prêter une attention à l'expertise locale sur la nature exacte du risque et sur l'impact d'une fermeture sur le plan opérationnel.

Monsieur GIANNESINI souligne que si aucun étudiant ne souhaite prendre de risque dans sa résidence, beaucoup ont envie d'être logés. Souvent les résidences réhabilitées sont majoritairement occupées par des étudiants étrangers sans convention d'accueil, qui cumulent les difficultés, non seulement économiques, mais également à se situer vis à vis de l'environnement général de l'enseignement supérieur. Il faut s'interroger sur les moyens d'accompagnement supplémentaires mais également en termes de responsabilité qu'il faut avoir vis à vis de ces étudiants qui viennent hors cadre conventionnel. Quasiment 15 000 programmés d'ici 2020.

M. MANANT attire l'attention du conseil d'administration sur les mesures prises par le Crous de La Réunion en réaction à ce qui s'est passé à Grenoble. Avant de développer ce point, il précise que la FAGE comme l'ensemble de la communauté universitaire et le réseau des œuvres apporte son soutien à ces six étudiants qui ont été hospitalisés et aux étudiants qui ont subi un préjudice à cause de cet incendie, qui ont pratiquement tout perdus. Trois jours après l'incendie, le lundi 20 février le Crous de La Réunion a procédé à des contrôles dans l'ensemble de ces résidences durant toute la semaine, menant à des amendes à l'ensemble des étudiants possédant dans leur chambre un objet dit dangereux selon le règlement intérieur du Crous de la Réunion.



Bien que la vigilance soit de rigueur sur la vétusté des résidences qui d'ailleurs doit nous rappeler que les réhabilitations et les constructions doivent se faire, M. MANANT estime que le Crous de La Réunion a peut-être agi avec beaucoup trop de fermeté à l'encontre de ses résidents et qu'il aurait pu passer par de la prévention avant de se lancer dans une vague de répression sans précédent. Certains étudiants doivent s'acquitter de 20 euros, d'autres de 40 euros, et d'autres de beaucoup plus. M. MANANT rappelle que les objets dangereux ne doivent pas être branchés dans les chambres, comme l'autocuiseur, les micro-ondes ou autres, ces objets peuvent être utilisés dans les cuisines et être ramenés dans les chambres en étant débranchés. Cependant les contrôles menés par le Crous de la Réunion ne tenaient pas compte de cet état de fait, ils se sont basés uniquement sur la présence de ces objets dans les chambres et n'ont pas cherché à savoir où il était utilisé.

M. MANANT souhaiterait que le Crous demande au Crous de la Réunion de faire preuve de bon sens à l'égard de ces étudiants en abandonnant les charges qui pèsent sur eux.

Monsieur GIANNESINI souligne que les choses peuvent être un peu plus nuancées de part et d'autre. La réponse est non, un certain nombre de recommandations peuvent être faites au directeur général du Crous de La Réunion mais il n'entre pas dans les compétences du CA du Crous d'invalider une décision du conseil d'administration du Crous de la Réunion car il s'agit d'un établissement public autonome.

Le règlement intérieur de la résidence concernée sur le campus du Moufia est clair, il y a une liste d'appareils interdits pour la sécurité des étudiants car il s'agit d'une résidence non réhabilitée avec une infrastructure extrêmement fragile qu'il ne faut pas solliciter au-delà du raisonnable de ce qui est autorisé. Devant cette problématique, en 2012 le CA du Crous a adopté à l'unanimité un forfait supplémentaire de 20 euros si des appareils électriques interdits étaient dans les chambres.

Monsieur GIANNESINI soutient la décision du directeur général du Crous car l'incendie de Grenoble a été traumatisant pour les résidences non réhabilitées. Même s'il n'y a que 25 000 places à l'échelle du réseau cela signifie que la plupart des Crous en ont une ou deux.

Pour les directeurs généraux c'est une épée de Damoclès car ils se demandent vraiment quels risques ils sont prêts à accepter ou non, et le risque peut devenir tangible s'il y a des éléments interdits.

Monsieur GIANNESINI soutient une politique de contrôle pour minimiser les risques. Ce contrôle a débouché du coup sur un certain nombre de constats d'où cette impression de montée en flèche du nombre de forfaits de 20 euros appliqués aux étudiants. En 2014 il y en avait eu 69, hors événement dramatique donc ces forfaits étaient déjà appliqués.

Monsieur GIANNESINI dit avoir demandé au directeur général du Crous de bien dire que l'enjeu n'est pas d'aller chercher de l'argent, mais que les interdictions soient scrupuleusement respectées et d'avoir un discours qui fasse l'équilibre entre une grande fermeté sur le principe de l'interdiction de ces appareils car il y va de la sécurité des étudiants.

A l'inverse sur l'application du volet financier Monsieur GIANNESINI lui a suggéré d'avoir une politique relativement souple et surtout avec discernement si les étudiants rendent les appareils, et suivent les consignes. Peut-être qu'effectivement à ce moment-là le forfait peut être levé.

Monsieur GIANNESINI répète que l'enjeu pour le Crous n'est pas de récupérer de l'argent mais que les équipements en question ne soient pas utilisés.

M. MANANT intervient pour dire que selon lui l'argument du directeur du Crous est que si les étudiants ne peuvent pas s'acquitter de cette somme ils peuvent passer par le service social, ou aller ponctionner les parents si les étudiants refusent de payer.



Monsieur GIANNESINI acquiesce qu'il s'agit bien d'un prélèvement sur la caution. Il demande d'insister auprès des étudiants sur l'absolue nécessité de ne pas utiliser des appareils interdits dans les chambres car le risque est très réel.

Monsieur GIANNESINI est prêt à employer toute sa force de conviction auprès du DG pour avoir une application souple de ce volet forfait. Mais dans un premier temps il est voulu à travers une opération marquante de rappeler cette absolue nécessité qui est dans le règlement intérieur et dans la feuille distribuée à tous les résidents pour la sécurité des étudiants eux-mêmes.

Monsieur GIANNESINI donne la parole à M. DEMENTHON et à M. ODZEMIR.

M. DEMENTHON souligne deux éléments, sur le cas de la Réunion. Il a été remonté par les élus syndicaux au Crous que cela constituait une difficulté que personne ne remet en cause qui est la nécessité de faire respecter le règlement intérieur dans les cités U qui semble avoir été signé par les résidents quand ils s'installent.

Mais le sujet est de savoir quel message doit être envoyé aux étudiants et quelle réaction est la plus efficace quand il y a un incendie dans une résidence non réhabilitée et cela rappelle la nécessité de respecter les normes de sécurité. Il ne pense pas que des contrôles surpris dans les chambres et surtout des amendes qui sont données sur des objets qui ne sont pas branchés et utilisés dans les cuisines avec pas beaucoup de discernement soient le meilleur moyen de faire respecter les normes de sécurité. Il pense que le climat gagnerait en sécurité et en apaisement s'il y avait un rappel d'information des règles de manière sereine. Le deuxième élément, porte sur le fait qu'au niveau national le CA du Crous ait une discussion sur ce sujet et sur cette motion.

M. ODZEMIR se dit choqué par la vérification des éléments présents dans les résidences universitaires. Le but de la motion proposé est d'attirer l'attention de l'ensemble des utilisateurs.

Il insiste sur le fait que ce sont les étudiants qui ont le moins de moyens qui habitent dans les résidences universitaires qui ont le moins de moyens. Par exemple à Chambéry il y a dix-sept logements et deux plaques de cuisson avec deux douches. Parfois les fusibles ne sont pas aux normes et non contrôlés.

Monsieur GIANNESINI explique qu'une position éthique est facile à tenir depuis Paris mais que le CA ne peut pas de dire à un DG que pour préserver des équilibres généraux, sociaux, politiques, économiques, il le prive d'une mesure jugée nécessaire. L'essentiel aujourd'hui c'est d'obtenir que les appareils ne soient pas utilisés. C'est la raison pour laquelle M. GIANNESINI ne souhaite pas donner des instructions sur un sujet aussi précis qui lui risque des poursuites pénales en tant que chef d'établissement.

Monsieur GIANNESINI demande s'il y a d'autres remarques.

Mme MUHAR pense que tout le monde est d'accord sur le fait que la réhabilitation des résidences doit rester une priorité. Cependant il insiste sur la nécessité de rester vigilant à ce que pour chaque résidence fermée pour rénovation il y ait une proposition de relogement proposée et sans modification de ces avantages sociaux.



M. ROUX exprime au nom de la CPU son abstention sur cette motion en raison de la fin du texte de la motion qu'il juge trop polémique. Selon lui, la dernière phrase ne trouve pas sa place par rapport à un ensemble qui est assez dramatique. Il souhaite rappeler la responsabilité pénale considérable qui existe dans ce type de considération.

Monsieur GIANNESINI intervient sur le fait que les crédits d'investissement attribués aux Crous peuvent varier d'années en années et oscillent entre 15 et 18 millions sur la restauration et tout le reste va sur l'hébergement, à 90% sur les opérations de réhabilitation. Les opérations neuves ont souvent un plan de financement qui est bouclé à travers les CPER ou la participation des collectivités territoriales et parfois une participation exceptionnelle des Crous qui ont une bonne santé financière. Ce qui vient des Crous c'est précisément de la réhabilitation car il est compliqué d'intéresser les collectivités territoriales aux opérations de réhabilitation d'un bâtiment existant. C'est la raison pour laquelle la dernière phrase est problématique car il n'y a pas de différence entre les opérations de prestige et la réhabilitation. Le Crous ne met pas d'argent sur les opérations de prestige, il faut donc un plan économique qui se soutient lui-même. La subvention de l'Etat ne sert pas à des résidences d'enseignants-chercheurs, elle est ciblée au logement étudiant.

M. ODZEMIR cite un exemple. Le Crous de Grenoble a coûté 10 millions d'euros pour une résidence de jeunes chercheurs avec 65 logements mais seul 30 logements sont occupés. Il souligne que selon lui l'effort de construction des résidences est mal réparti et ne cible pas toujours les étudiants.

Monsieur GIANNESINI précise que la présidence du Crous ne prend pas part au vote, car l'idée de demander des moyens aux tutelles est hors sujet. Pour l'essentiel les 27 000 réhabilitations qui restent à mener à bien sont en grande partie programmées. Il faut donc les inscrire dans un calendrier, dans un planning et ce calendrier le Crous en dispose déjà donc ce n'est pas le fait de demander des moyens à l'état qui permettra de tout accélérer.

Mme SROCYNSKI explique qu'elle rejoint l'avis de la CPU au sujet de la dernière phrase qui n'est pas en cohérence avec le reste de la motion bien qu'elle soit totalement en accord avec ce qu'elle représente.

La motion est adoptée avec 5 voix pour et 8 abstentions. Les autres administrateurs ne prennent pas part au vote.

Monsieur GIANNESINI clôt la séance et remercie les membres du CA pour le bon dosage entre débats de fonds et l'accomplissement de l'ordre du jour.

PRÉSENTATION DU COMPTE FINANCIER DU CNOUS 2016

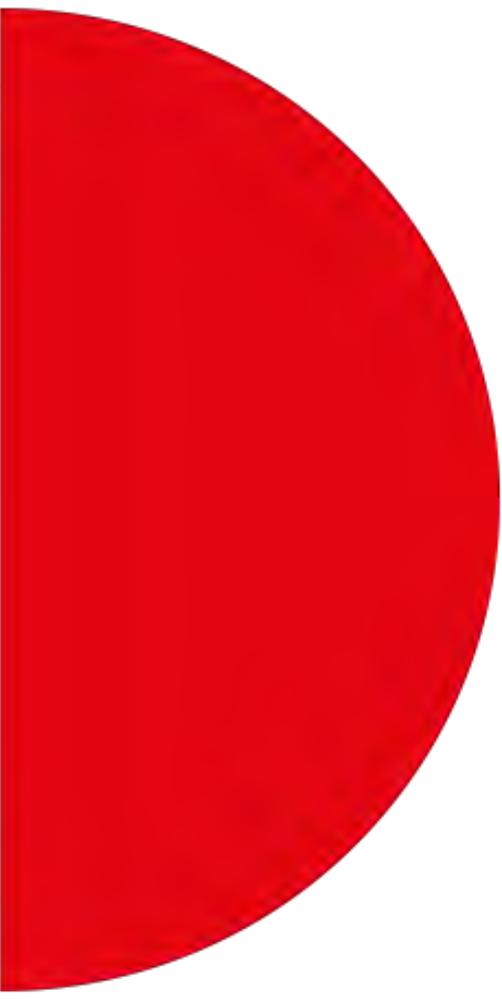
Conseil d'administration du 27 février 2017





Présentation du compte financier 2016

- 1. Introduction**
- 2. Synthèse de l'exécution budgétaire**
- 3. Etats financiers**
- 4. Analyse financière**
- 5. Le dispositif de contrôle interne comptable**
- 6. Conclusion**
- 7. Proposition de vote pour l'affectation du résultat**



Introduction



Introduction

Le contexte de 2016

Changements réglementaires nationaux impactant l'établissement :

- 1. La modernisation du cadre comptable et financier des EPN après celui de l'Etat**
- 2. L'entrée en vigueur au 01/01/2016 du décret GBCP**

2016, une année transitoire pour le CNOUS et son réseau en matière de réforme budgétaire, comptable et de son système d'information comptable et financier.



Introduction

Le contexte de 2016

Principaux faits marquants internes à l'établissement :

- 1. Le décret 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatifs aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires : une évolution du rôle du CNOUS en matière de pilotage, de contrôle, d'évaluation et de « répartiteur » des moyens aux CROUS.**
- 2. Le déménagement du siège du CNOUS**
- 3. La mise en place et la gestion du dispositif ARPE (aide à la recherche du premier emploi)**
- 4. La régularisation comptable du dispositif CLE**
- 5. La mise à jour de l'actif**



2

Synthèse de l'exécution budgétaire 2016



Synthèse de l'exécution budgétaire 2016

Les spécificités du CNOUS

- 1. En tant que tête de réseau, le CNOUS perçoit l'ensemble des crédits de l'Etat et agit comme organisme répartiteur des crédits vis-à-vis des CROUS.**
- 2. Il a géré à ce titre en 2016 au total près de 512 millions d'euros de crédits de paiement versés par trois ministères financeurs ou délégants (MENESR, MAAF et MCC) et se décomposant comme suit :**
 - Crédits de fonctionnement : 273 millions € (53%)
 - Crédits d'interventions : 180 millions € (35%)
 - Crédits d'investissements : 59 millions € (12%)



Répartition des financements de l'Etat

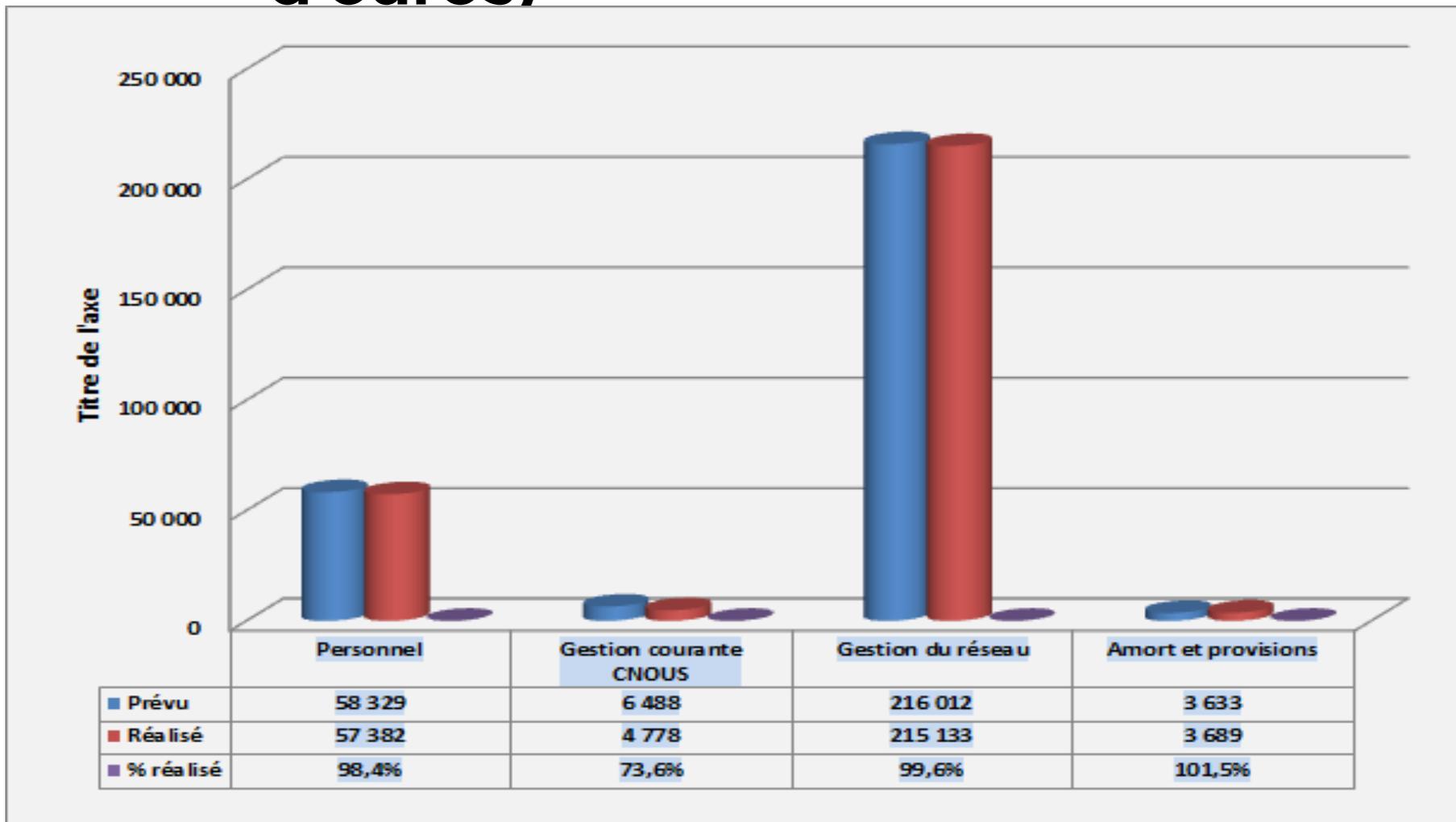
81,5 % des dotations reçus par le CNOUS de l'Etat sont reversés aux CROUS

Répartition des crédits de fonctionnement et d'investissement CNOUS/CROUS pour 2016 (en euros)¹³

	Fonctionnement	%	Investissement	%	Totaux
CNOUS	60 492 439	29 %	80 000	0,1 %	60 572 439
CROUS	209 141 076	71 %	58 896 546	99,99 %	268 037 622
TOTAUX	269 633 515	100 %	58 976 546	100 %	328 610 061



Niveau d'exécution des charges de fonctionnement (en milliers d'euros)





Les recettes de fonctionnement (en euros)

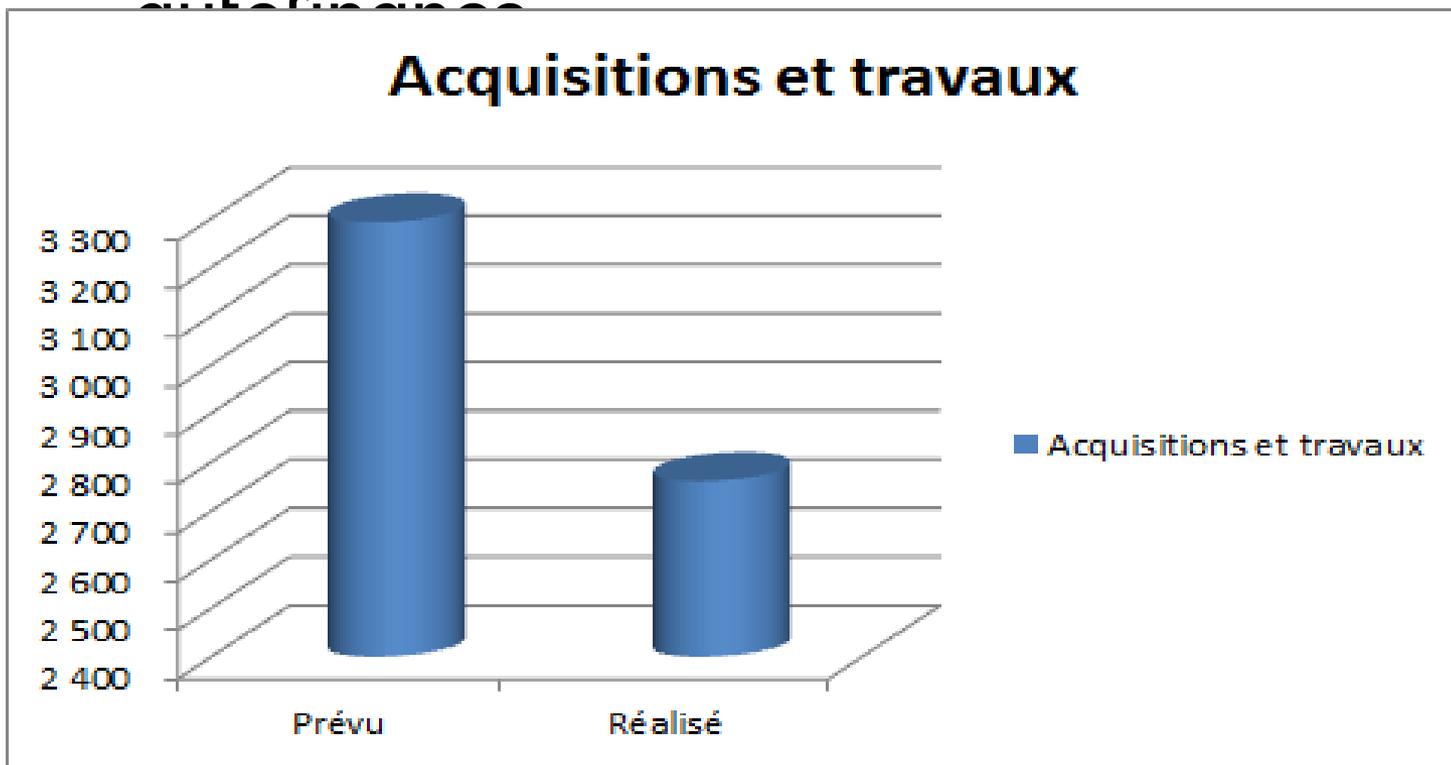
Des recettes en forte baisse en raison de la
baisse des dotations de l'Etat

		2015	2016	Evol. 2015/2016
total 70	VAL PROD FABRIQUES PREST SERV MARCH	34 289	38 898	13,4
total 74	SUBVENTIONS EXPLOITATION	312 826 547	273 299 550	-12,6
total 75	AUTRES PRODUITS DE GEST COURANTE	776 015	1 120 122	44,3
total 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 587	2 645 224	34765,2
total 78	REPRISE S/ AMORTISSEMENT PROVISION	1 702 072	3 221 366	89,3
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	315 346 510	280 325 161	-11,1



Les dépenses d'investissement (en milliers d'euros)

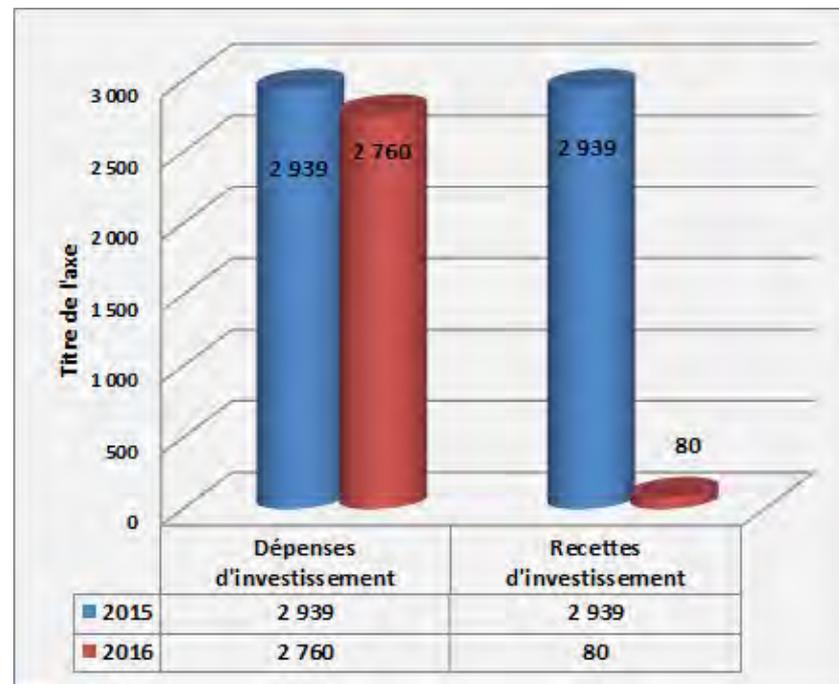
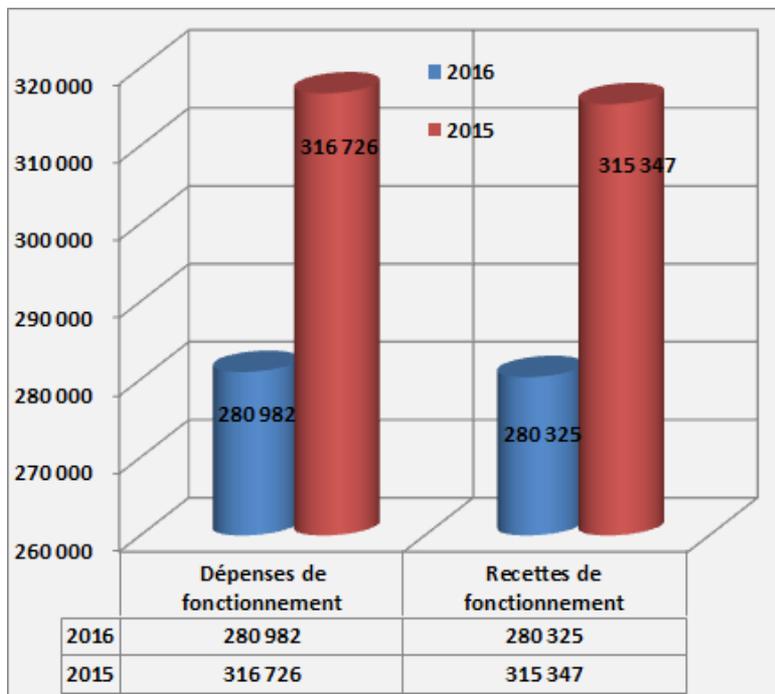
Un volume de dépense stable, consacré à 97% à des dépenses informatiques et autres financés





Exécution budgétaire 2016 et évolution 2015/2016

Un effort budgétaire (- 35 M€ de dotations) par rapport à 2015 réparti sur l'ensemble du réseau





Synthèse de l'exécution budgétaire 2016

<u>Montant en Milliers d'euros</u>	2016	2015	Evolution	
			en %	en Montant
Dépenses de fonctionnement	280 982	316 726	-11,3%	-35 744
Recettes de fonctionnement	280 325	315 347	-11,1%	-35 021
Dépenses d'investissement	2 760	2 939	-6,1%	-178
Recettes d'investissement	80	2 939	-97,3%	-2 859
Résultat	-657	-1 379	-52,4%	722
Insuffisance d'autofinancement (IAF)	-189	-166	13,9%	-23
Fonds de roulement	14 381	15 798	-9,0%	-1 417



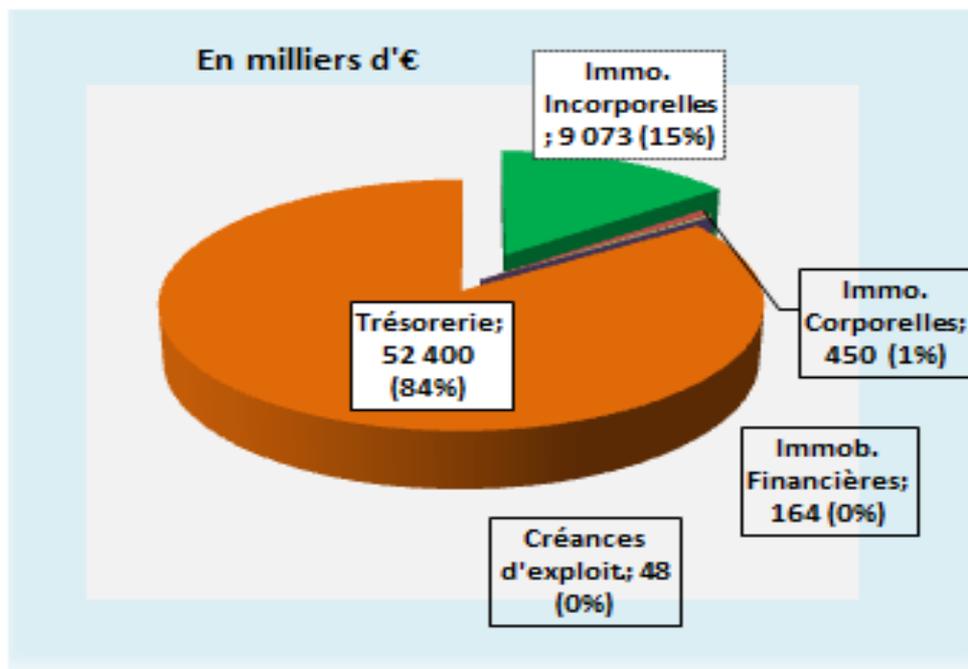
3

Etats financiers



Situation de l'actif (en milliers d'euros)

La trésorerie représente la majorité des actifs (84,3%) mais en baisse par rapport à 2015 (86,3%)





Situation de l'actif

Evolution de la trésorerie sur les 3 derniers exercices (en milliers d'euros)





Situation de l'actif

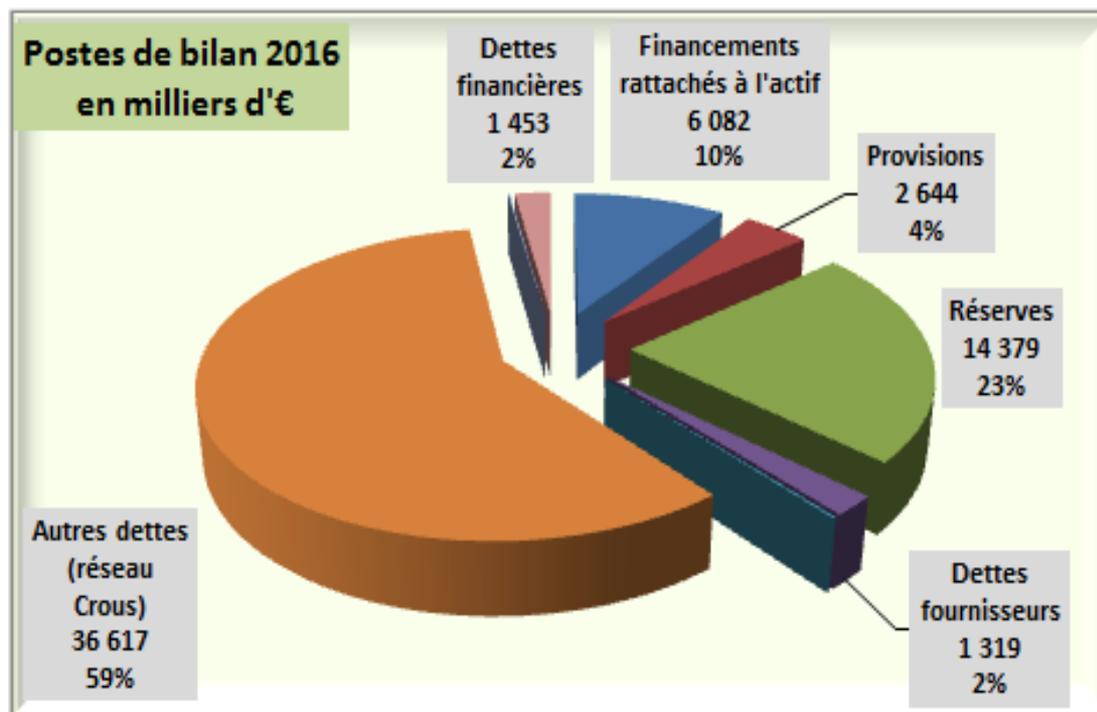
Evolution de l'actif sur les 3 derniers
exercices (en milliers d'euros)

	2016	2015	2014
Immo. Incorporelles	9 073 €	8 876 €	8 457 €
Immo. Corporelles	450 €	692 €	982 €
Immob. Financières	164 €	164 €	164 €
Créances d'exploit.	48 €	139 €	1 607 €
Trésorerie	52 400 €	53 671 €	40 334 €
Charges constatés d'avance		8 329 €	



Situation du passif (en milliers d'euros)

Le passif est de 62,8 M€ au 31/12/2016 dont 60% correspondent à des sommes à verser aux CROUS au titre des aides, bourses et de la contractualisation des projets d'investissement





Situation du passif

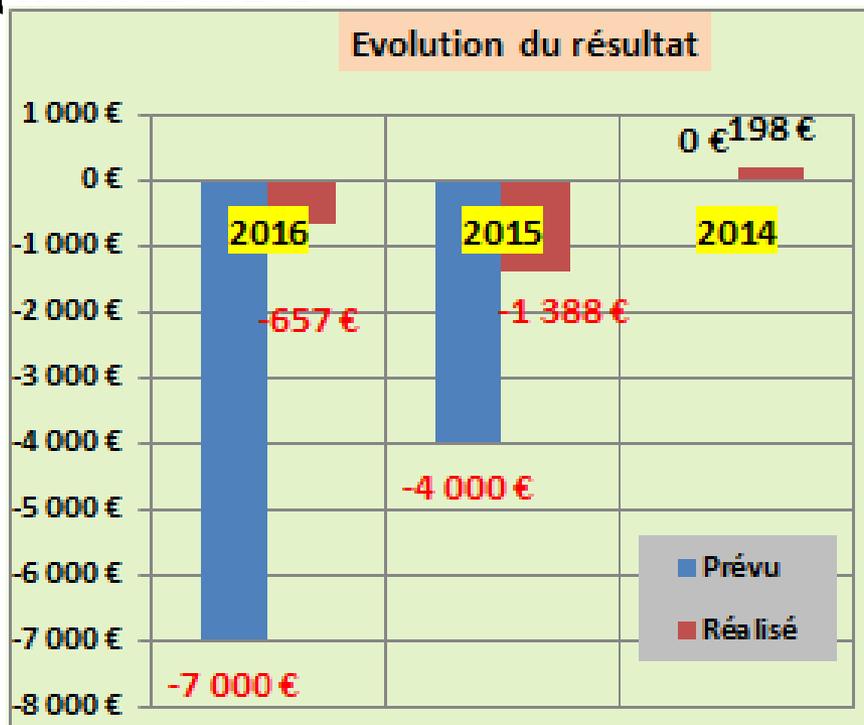
Les engagements hors bilan du CNOUS concernent les opérations immobilières des CROUS (408 M€ au 31/12/2016)

CNOUS/CROUS - Contractualisation	Avant 2017	2017	2018	2019	2020	Après 2020	Total
AIX-MARSEILLE	465 000,00	2 935 000,00	1 500 000,00	2 000 000,00	0,00	0,00	6 900 000,00
AMIENS	1 614 000	3 064 400	3 400 000	2 205 000	0,00	0,00	10 283 400,00
ANTILLES	995 000,00	3 455 000,00	2 200 000,00	910 000,00	0,00	0,00	7 560 000,00
BESANCON	4 076 981,00	5 388 019,00	7 400 000,00	825 000,00	800 000,00	0,00	18 490 000,00
BORDEAUX	6 332 890,00	1 716 000,00	7 363 890,00	3 700 100,00	3 820 300,00	0,00	22 933 180,00
CAEN	1 000 000,00	3 050 000,00	2 750 000,00	0,00	2 000 000,00	0,00	8 800 000,00
CLERMONT-FERRAND	2 483 752,00	5 152 000,00	6 805 000,00	6 460 000,00	5 496 000,00	0,00	26 396 752,00
CORSE	1 280 000,00	1 064 000,00	1 061 000,00	1 091 000,00	0,00	0,00	4 496 000,00
CRETEIL	0,00	350 000,00	800 000,00	0,00	0,00	0,00	1 150 000,00
DIJON	1 024 000,00	1 406 000,00	1 430 000,00	3 760 000,00	300 000,00	0,00	7 920 000,00
GRENOBLE	4 353 737	3 645 284	7 130 716	10 985 500	387 800	0,00	26 503 037,00
LILLE	20 347 385,00	11 125 015,00	11 473 129,00	9 044 000,00	3 531 800,00	3 205 200,00	58 726 529,00
LIMOGES	6 740 000,00	9 838 360,00	4 415 587,00	10 769 902,00	0,00	0,00	31 763 849,00
LYON	9 169 579,00	5 265 761,00	4 130 000,00	4 960 000,00	11 246 000,00	0,00	29 141 340,00
MONTPELLIER	8 234 500,00	8 101 500,00	8 736 496,00	1 050 000,00	150 000,00	0,00	26 272 496,00
NANCY-METZ	14 008 110,00	12 169 192,00	10 388 000,00	4 478 000,00	2 300 000,00	0,00	43 343 302,00
NANTES	7 456 848	2 695 001	1 084 043	1 463 100	2 098 100	2 031 784	16 828 876,00
NICE	296 000,00	524 000,00	1 000 000,00	895 000,00	0,00	0,00	2 715 000,00
ORLEANS-TOURS	150 000,00	1 569 000,00	3 730 178,00	439 540,00	0,00	0,00	5 888 718,00
PARIS	717 333,00	1 444 667,00	2 700 000,00	2 400 000,00	1 438 000,00	0,00	8 700 000,00
POITIERS	0,00	4 550 000,00	2 280 000,00	760 000,00	1 750 000,00	1 039 408,00	10 379 408,00
REIMS	2 628 877,00	3 950 000,00	3 900 000,00	0,00	0,00	0,00	10 478 877,00
RENNES	6 034 627,00	12 057 808,00	7 763 092,00	1 264 000,00	0,00	0,00	27 119 527,00
REUNION	13 380 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 380 000,00
ROUEN	5 550 000,00	3 653 400,00	628 000,00	628 000,00	2 500 000,00	3 000 000,00	15 959 400,00
STRASBOURG	5 550 000,00	3 653 400,00	628 000,00	628 000,00	2 500 000,00	3 000 000,00	15 959 400,00
TOULOUSE	9 860 000,00	4 824 000,00	7 986 000,00	5 738 000,00	2 500 000,00	0,00	30 908 000,00
VERSAILLES	9 128 202,00	10 895 637,00	17 260 200,00	8 859 000,00	3 061 200,00	0,00	49 204 239,00
TOTAL	129 452 236,00	118 137 759,00	118 328 572,00	70 659 542,00	43 393 300,00	10 244 608,00	538 201 330,00
Total des engagements donnés au 31/12/2016 :							408 749 094,00



Evolution du résultat

Le résultat comptable de l'exercice est déficitaire de 657K€ soit un déficit moindre que 2015 (-1,38M€) en raison de recettes exceptionnelles





Etats financiers

Evaluation de la qualité comptable du CNOUS en 2016 et perspectives 2017

- 1. Malgré un effort d'amélioration constaté sur l'exercice, des points de vigilance ont été relevés au cours de l'exercice 2016 et lors des opérations d'inventaire.**
- 2. La réforme budgétaire et comptable des EPN portée par la mise en œuvre du décret GBCP devra se traduire en 2017 au sein du CNOUS par les améliorations suivantes :**
 - l'articulation de deux référentiels dans le cadre de la mise en œuvre de la GBCP : le budget et la comptabilité générale**
 - la poursuite de l'adaptation des systèmes d'information pour répondre aux exigences des règles budgétaires et comptables, aux attentes des utilisateurs et aux besoins d'analyse et de pilotage**
 - au-delà de la seule production de comptes, le passage à la comptabilité en droits constatés permettra également d'améliorer les prévisions et la gestion avec la comptabilisation de provisions, de dépréciations, d'engagements financiers reçus ou donnés.**



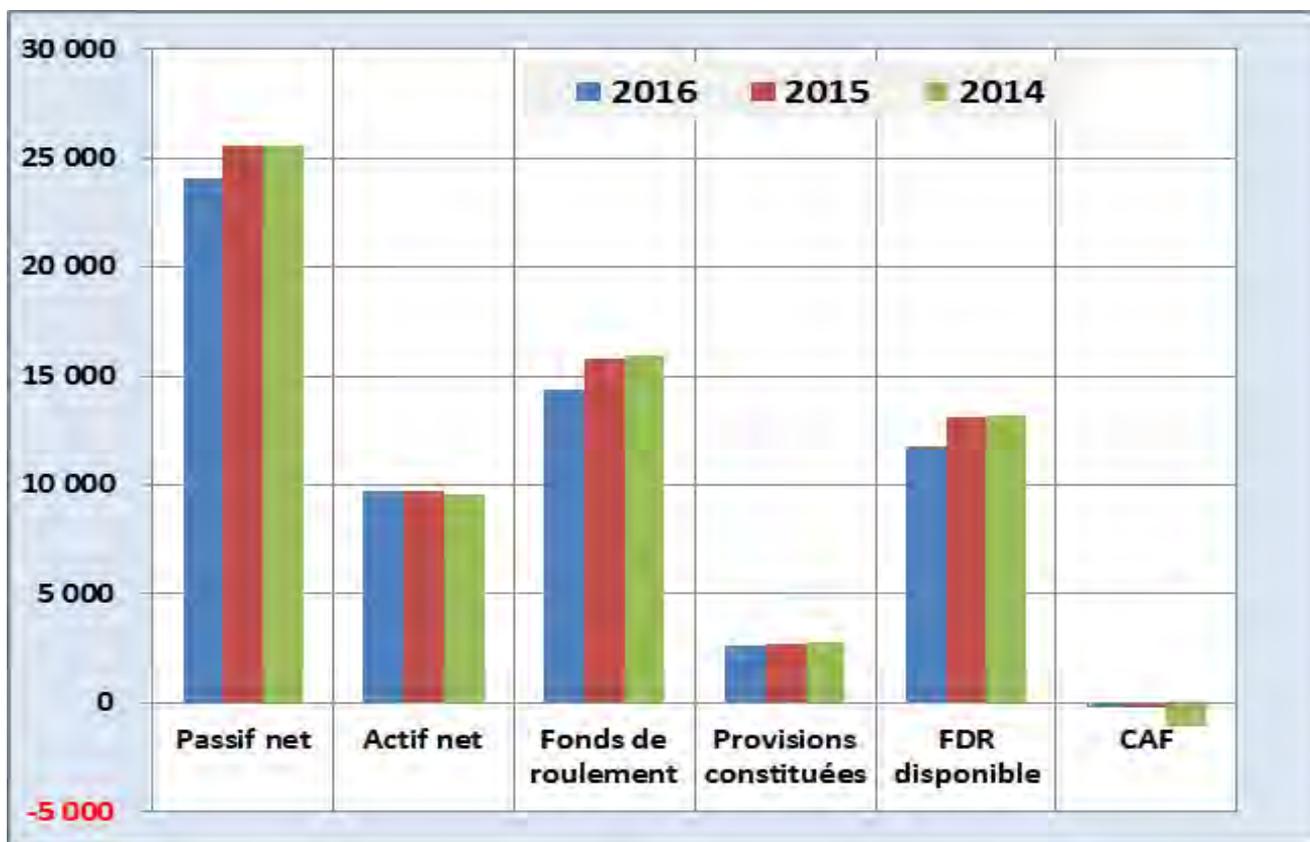
4

Analyse financière



Analyse financière

Evolution du fonds de roulement (en milliers d'euros)





5

Le dispositif de contrôle interne comptable



Le dispositif de contrôle interne comptable

Le contrôle interne comptable : levier d'amélioration de la qualité comptable

- 1.** L'article 47-2 de la Constitution et le loi organique relative aux lois de finances (LOLF) disposent que les comptes de l'Etat et de ses organismes publics doivent être réguliers, sincères et donner une image fidèle de leur patrimoine et de leur situation financière.
- 2.** Pour répondre à l'objectif de qualité comptable, l'Etat et ses organismes publics ont développé un système global de contrôle interne comptable visant à améliorer de manière continue l'efficacité et la fiabilité de leurs procédures financières.
- 3.** L'arrêté du 17 décembre 2015 en fixe le cadre de référence : les principes directeurs et la démarche à mettre en œuvre par les organismes publics pour déployer le CIC et le CIB.



Le dispositif de contrôle interne comptable

La gouvernance au sein des organismes publics de l'État

- 1.** La dimension transversale de la démarche de contrôle interne et de maîtrise des risques sont largement conditionnés par une impulsion portée au plus haut niveau au sein des organismes.
- 2.** Le cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable applicable aux organismes (arrêté du 17 décembre 2015) affirme le rôle décisionnel de l'organe délibérant des organismes publics en matière d'orientations du contrôle interne et de stratégie de couverture des risques.
- 3.** L'organe délibérant, structure de gouvernance, est réuni au moins une fois par an, informé de l'état de déploiement des démarches et valide le plan d'action.



La cartographie des processus et des risques du CNOUS au 31/12/2016

Légende :

-  Niveau de risque faible
-  Niveau de risque moyen
-  Niveau de risque élevé

Cycle	Processus	Niveau de risque	Type de risque identifié
Immobilisations	Parc immobilier	Faible	
	Immobilisations incorporelles	Élevé	Reconnaissance, valorisation, mise à jour des logiciels produits achetés et produits en interne.
	Autres immobilisation corporelles	Élevé	Reconnaissance, suivi et mise à jour de l'actif.
	Participations	Faible	
	Avances et prêts	Faible	
Engagements et provisions	Engagements donnés	Moyen	Recensement, constatation.
	Provisions pour risques et charges	Moyen	Constatation des provisions et des reprises, intégration comptable
Charges	Commande publique	Élevé	Engagement, liquidation, pièces justificatives, oppositions
	Interventions	Faible	
	Déplacements	Faible	
	Impôts et taxes	Faible	
	Rémunérations	Élevé	Entrées et sorties de personnel, modification de dossier, pièces justificatives, liquidation.
Produits	Dotations et subventions	Moyen	Emission des ordres de recouvrer
	Recettes diverses	Moyen	Liquidation, émission des ordres de recouvrer
	Recettes fléchées	Faible	
Trésorerie	Compte bancaire	Faible	
	Dette financière	Élevé	Dispositif CLE
Processus transverse organisationnel		Élevé	Organisation administrative, organisation comptable, organisation informatique.



Le dispositif de contrôle interne comptable

Plan d'actions de CIC pour 2017

- 1. Documentation des procédures à risques.**
- 2. Renforcement des contrôles juridiques et comptables sur les procédures à risques et a contrario, allègement des contrôles sur procédures maîtrisées (contrôles par sondage).**
- 3. Renforcement de l'arrêté comptable intermédiaire du 30 juin et mis en place d'un arrêté de pré-clôture au 30 novembre pour anticiper les opérations d'inventaire.**
- 4. Accompagner les services concernés par les opérations d'inventaire pour les familiariser avec les principales notions comptables (charges à payer, charges à étaler, charges constatées d'avance, produits à recevoir, produits constatés d'avance, logiciels produits en interne, provisions, réconciliation dettes et créances, engagements donnés et reçus) et renforcer la qualité comptable de l'établissement.**



6

Conclusion de l'agent comptable



7

Proposition de vote pour l'affectation du résultat

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'approuver les opérations décrites dans le compte financier de l'exercice 2016,
- d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice 2016, soit
– **657 272,65 €** qui figure au compte 129 « résultat de l'exercice débiteur» au compte 119 « report à nouveau – débiteur ».

Merci de votre attention

**Centre national des œuvres
universitaires et scolaires**

Agence comptable

60 boulevard du Lycée
CS30010

92171 Vanves cedex
Tél. 01 71 22 97 80

www.cnous.fr



RELEVÉ DE DECISIONS du CA du Cnous du 27 février 2017

28 membres - Quorum : 10 membres présents minimum
18 présents – 6 pouvoirs

Approbation du PV et du relevé de décision du Conseil d'administration du 24 novembre 2016

Le conseil d'administration **approuve, à l'unanimité** des membres présents ou représentés, le PV et le relevé de décision du CA du 24 novembre 2016.

Installation de la section permanente, des commissions thématiques et des groupes de travail issus du CA

« Article 1 :

La commission permanente est composée :

M. Emmanuel GIANNESINI, Président du Cnous

M. Alexis HER pour la FAGE et M. Ivan DEMENTHON pour l'UNEF comme représentants étudiants de chaque organisation représentée,

M. Huseyin OZDEMIR comme représentant du personnel,

Mme BONNAFOUS ou son représentant M. CASTELL au titre de la DGESIP du MENESR,

Mme BOUILLON ou son représentant M. FOUTRIER au titre de la DAF du MENESR.

M. Pascal CAMUS est automatiquement invité à titre consultatif comme représentant du personnel de la deuxième organisation représentée au CA.

Article 2 :

Trois commissions thématiques sont créées :

Une commission « restauration et achats »

Une commission « vie de campus et bien-être »

Une commission « hébergement »

Tous les administrateurs seront conviés à ces commissions thématiques.

Article 3 :

Deux groupes de travail sont également créés :

Un groupe de travail « modernisation »

Un groupe de travail « équité territoriale ». »

Le conseil d'administration **approuve, à la majorité** des membres présents ou représentés, la présente délibération.

23 votes pour – 2 abstentions



Approbation du Compte financier 2016

« Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve les opérations décrites dans le compte financier de l'exercice 2016 ;

Article 2 :

Le Conseil d'administration approuve l'affectation du résultat déficitaire de 1 379 801,77 € de l'exercice 2015 qui figure au compte 129 « résultat de l'exercice-débiteur » au compte 119 « report à nouveau-débiteur ». »

Le conseil d'administration **approuve, à la majorité** des membres présents ou représentés, la présente délibération.

18 votes pour – 7 abstentions

Approbation du Budget rectificatif n°1 de l'exercice 2016

« Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- **142 ETPT sous plafond et 2 ETPT hors plafond.**
- **283 023 997 € d'autorisations d'engagement dont:**
 - o 59 213 390 € pour les dépenses de personnel,
 - o 220 596 647 € pour les dépenses de fonctionnement
 - o 3 213 960 € pour les dépenses d'investissement.
- **283 758 160 € de crédits de paiement**
 - o 59 213 390 € pour les dépenses de personnel,
 - o 221 330 810 € pour les dépenses de fonctionnement,
 - o 3 213 960 € pour les dépenses d'investissement.
- **286 392 111 € de prévisions de recettes.**
- **2 633 951 € de solde budgétaire.**

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- **881 030 € de variation de trésorerie.**
- **+ 99 150 € de résultat patrimonial.**
- **+ 778 417 € de capacité d'autofinancement.**
- **+ 2 633 951 € de variation de fonds de roulement. »**



Le conseil d'administration **approuve, à la majorité** des membres présents ou représentés, la présente délibération.

15 votes pour – 5 contre – 5 abstentions

Approbation de la création de la centrale d'achats

Le conseil d'administration **approuve, à la majorité** des membres présents ou représentés, la création de la centrale d'achats.

23 votes pour – 2 abstentions

Approbation de la motion déposée par les représentants de la CGT

Le Conseil d'administration **approuve, à la majorité** des membres présents ou représentés, la présente délibération.

5 votes pour- 8 abstentions – ne prennent pas part au vote : 12